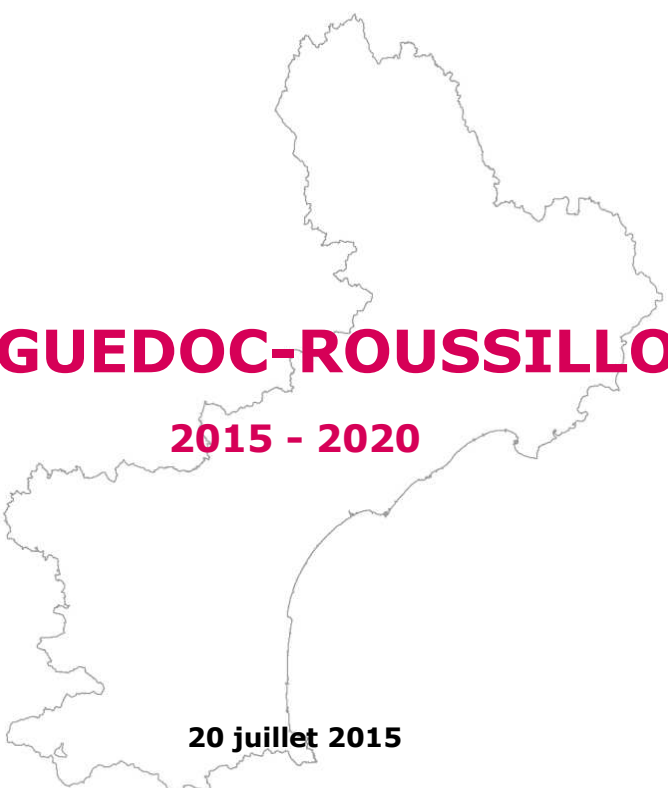


Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain



LANGUEDOC-ROUSSILLON

2015 - 2020

20 juillet 2015



L'Etat et la Région en Languedoc-Roussillon ont bâti une stratégie de développement commune et s'engagent ensemble sur le financement pluriannuel d'opérations visant à développer et aménager le territoire régional.

Véritable outil de politique publique de l'égalité des territoires, la nouvelle génération de contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 est un moteur de l'investissement, permettant de faire progresser le niveau d'équipement et préparer l'avenir du Languedoc-Roussillon. L'enjeu est d'obtenir un effet de levier pour l'investissement local et de concentrer les investissements sur des projets jugés stratégiques.

Ce CPER Languedoc-Roussillon est le fruit d'un travail initié par l'Etat et la Région début 2014. Un document d'orientations Etat – Région a été remis le 28 février 2014 au Gouvernement, qui identifie un profil régional, les principaux défis et les objectifs thématiques prioritaires en région. Suite à la remise du mandat de négociation définitif le 21 novembre 2014 au Préfet de la région Languedoc-Roussillon, l'Etat et la Région se sont engagés sur un protocole d'accord, signé le 22 décembre 2014 par le Premier Ministre et le Président de la Région Languedoc-Roussillon. Par la suite, des réunions de concertation ont été organisées en région avec les principales intercommunalités et les Départements, afin de concentrer les efforts financiers de l'ensemble des collectivités sur les opérations prioritaires pour le développement régional.

L'Etat mobilisera 449,7 millions d'euros pour la période 2015-2020, auxquels s'ajoutent les crédits des organismes de recherche. D'autres sources de financement seront valorisées, comme le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) ou encore le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

La Région mobilisera 737,1 millions d'euros sur la période 2015-2020, auxquels s'ajouteront les crédits régionaux pour les filières d'avenir et l'usine du futur en complément des crédits de l'Etat, ainsi que les fonds européens mobilisables sur les opérations du CPER.

Le CPER Languedoc-Roussillon 2015/2020 comprend huit volets : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; numérique ; innovation, filières d'avenir, usine du futur ; emploi ; culture et un volet territorial lui-même composé de sous-volets. Le volet territorial permettra d'accompagner les dynamiques territoriales sur les espaces urbains, ruraux et littoraux. Les espaces interrégionaux, en particulier le Plan Rhône, le Massif Central et le Massif Pyrénées, font l'objet de contrats de plan interrégionaux Etat – Région (CPIER) dédiés.

Un volet métropolitain transversal y est également intégré, conformément à la Circulaire n°5689-SG du Premier Ministre en date du 15 novembre 2013 et à la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il s'agit de favoriser la synergie des politiques et des interventions de l'Etat, de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole sur le territoire de cette dernière. Ce volet définit les axes d'actions stratégiques et les projets qui en découlent pour conforter et développer le potentiel métropolitain.

Le volume du contrat, la ventilation par thématique et la priorisation des opérations fixées dans le présent CPER seront maintenus au moment de sa révision qui interviendra à l'issue de l'union des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Dans l'esprit de ce qui précède :

Pierre de BOUSQUET,
Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
agissant au nom de l'Etat,
et
Damien ALARY
Président du Conseil Régional,
agissant au nom de la Région Languedoc-Roussillon,

Vu les circulaires du Premier Ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5689-SG du 15 novembre 2013 et N°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région,

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de la région Languedoc-Roussillon le 21 novembre 2014,

Vu la délibération du Conseil régional N° CR-14/09.684, en date du 19 décembre 2014, portant approbation du protocole d'accord Etat-région sur le CPER 2015/2020,

Vu le protocole d'accord Etat – Région signé le 22 décembre 2014 par le Premier Ministre et le Président du Conseil régional,

Vu l'évaluation stratégique environnementale du CPER,

Vu l'avis de l'autorité environnementale,

Vu l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional du Languedoc-Roussillon sur le projet contrat en date du 20 mai 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° CR-15/09.176, en date du 22 mai 2015, portant approbation du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020,

Vu l'avis du Premier Ministre et l'accord donné à Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon de procéder à la signature du contrat de plan Etat – Région 2015-2020,

Conviennt ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la Région Languedoc-Roussillon s'engagent sur le Contrat de plan Etat – Région (CPER) Languedoc-Roussillon 2015/2020,

Article 2 : L'Etat mobilisera 449,7 M€ et la Région 737,1 M€ au titre du CPER 2015/2020,

Article 3 : Le Préfet de région et le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Montpellier le

Le Préfet
de la région Languedoc-Roussillon

Le Président
du Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Pierre de BOUSQUET

Damien ALARY

Table des matières

I. Les grands défis du Languedoc-Roussillon	7
II. Objectifs et leviers d'actions par volet thématique.....	11
1 VOLET MOBILITE MULTIMODALE	13
Thématique 1. 1. Opérations routières.....	14
Thématique 1. 2. Opérations ferroviaires	17
Thématique 1. 3. Opérations portuaires et fluviales	23
Thématique 1. 4. Opérations Véloroutes - Voies vertes.....	24
2 VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	25
Thématique 2. 1. Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.....	27
Thématique 2. 2. Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires et offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels.....	32
3 VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.....	37
Thématique 3. 1. Transition énergétique.....	38
Thématique 3. 2. Transition écologique	40
3.2.1 Prévention des risques.....	40
3.2.2 Gestion de l'eau.....	43
3.2.3 Reconquête de la biodiversité.....	47
3.2.4 Valorisation et mise en tourisme des Opérations Grands Sites et autres territoires à haute valeur environnementale et patrimoniale	49
4 VOLET NUMERIQUE	51
Thématique 4. 1. Accélérer le déploiement du haut et très haut débit fixe	51
Thématique 4. 2. Développer les usages du numérique.....	54
5 VOLET INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR	57
6 VOLET EMPLOI, FORMATION, JEUNESSE	59
7 VOLET CULTURE ET PATRIMOINE.....	63
Thématique 7. 1. Mémorial du Camp de Rivesaltes	63
Thématique 7. 2. Monuments historiques	65
Thématique 7. 3. Musées.....	66
8 VOLET TERRITORIAL	69
Thématique 8. 1. Equilibre territorial	71
Thématique 8. 2. Politique de la Ville.....	73
Thématique 8. 3. Littoral.....	79
III. VOLET TRANSVERSAL METROPOLITAIN.....	81

IV. MAQUETTE FINANCIERE GENERALE.....	89
V. MAQUETTES FINANCIERES THEMATIQUES.....	93
VI. CONDITIONS D'EXECUTION DU CPER.....	107
1. Le suivi administratif et financier du contrat.....	107
2. L'évaluation du contrat.....	107
3. Eco-conditionnalité	108
4. La révision du contrat de plan	108
5. Engagements financiers	108
6. Conditions de récupération de TVA	109
7. Les conventions d'application.....	109
8. La liaison entre le CPER et les CPIER	109
9. La Liaison entre le CPER et les programmes européens	110
10. La résiliation du contrat.....	110
11. Les litiges	110
ANNEXE 1 : TABLEAUX FINANCIERS DETAILLES	111
ANNEXE 2 : LISTE DES CONTRIBUTIONS	113

I. Les grands défis du Languedoc-Roussillon

En relançant pour les années 2015 à 2020 la contractualisation des investissements publics à travers les contrats de plan Etat – Région (CPER), le Gouvernement a souhaité acter les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat et la Région.

Pour sa part, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales, en premier lieu desquelles les Régions, que cette nouvelle génération de CPER permette de garantir la mise en cohérence des politiques publiques en s'appuyant sur les stratégies régionales, les dynamiques territoriales identifiées, le contexte économique et social local et le cadre européen lié à la politique de cohésion.

Les réflexions menées dans le cadre des stratégies régionales, des fonds européens et de la Stratégie de spécialisation intelligente (3S) ont naturellement servi de support à la définition d'objectifs stratégiques communs avec les services de l'Etat, aboutissant à l'élaboration d'un document d'orientations pour le Languedoc-Roussillon remis au Gouvernement le 28 février 2014.

Ce travail préalable Etat – Région a permis de valider un diagnostic partagé mettant en exergue une priorité à l'échelle régionale : le maintien et la création d'emplois. Il s'agit pour le futur CPER d'activer l'ensemble des leviers favorables au maintien et à la dynamisation de la création d'emplois, notamment qualifiés, ou permettant de contribuer à la réinsertion professionnelle.

Les orientations arrêtées par le partenariat Etat-Région respectent et reprennent les engagements propres à chacun. Pour sa part, la Région s'est appuyée sur le pacte régional pour définir sa contribution.

Ainsi, l'approche proposée par l'Etat et la Région découle de la prise en compte des priorités arrêtées dans les projets de Programmes Opérationnels européens (PO), le Contrat de Plan pour le Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), la Stratégie de spécialisation intelligente (3S) en Languedoc-Roussillon, mais également dans les autres documents d'orientations (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique...) qui ont nourri la réflexion.

L'Etat et la Région ont défini une stratégie de développement qui prend appui sur huit grands axes thématiques : la mobilité multimodale ; l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; la transition écologique et énergétique ; le numérique ; l'innovation, les filières d'avenir, l'usine du futur ; l'emploi, la culture et un volet territorial lui-même composé de sous-volets.

Un défi majeur, l'emploi. Les évolutions législatives récentes ou en cours impactent, par ailleurs, le périmètre du présent contrat. Cela constitue une opportunité unique de porter un effort sans précédent autour d'un objectif prioritaire, partagé par tous les acteurs : l'emploi. Qu'il s'agisse de la puissance publique ou des principales forces économiques, tous doivent donc unir leurs forces pour créer les conditions du développement de l'emploi en Languedoc-Roussillon.

L'Etat et la Région ont œuvré avec l'ensemble des partenaires régionaux afin que les différents volets du CPER produisent l'effet de levier attendu des engagements conjoints de l'Etat et de la Région. C'est ainsi que le présent CPER permettra de mobiliser plus de 2,5 Mds d'euros sur un plan d'actions ambitieux pour le développement régional.

Trois autres défis transversaux majeurs ont été mis en avant :

1. Orienter le développement régional vers un modèle plus équilibré, plus équitable, bénéficiant à l'ensemble des territoires (avant-pays, métropole...) et des populations (jeunes, étudiants, personnes en situation de précarité...) et plus durable (transition énergétique, bonne gestion de la ressource en eau...).
2. Continuer à soutenir l'attractivité résidentielle, touristique et économique du territoire régional : renforcement de l'offre universitaire et développement de l'offre culturelle, mise à niveau des infrastructures de transport, désenclavement des territoires ruraux, déploiement du très haut débit et de ses usages, qualité des territoires et préservation des patrimoines...
3. Soutenir l'accélération de la mutation de l'économie régionale à travers le développement de nouvelles activités productives à plus forte valeur ajoutée (coopérations entre le tissu économique et le monde de la recherche et le soutien à la création d'activités innovantes) et pourvoyeuses d'emplois plus qualifiés permettant notamment de fixer sur le long terme une part plus importante des populations étudiantes.

Cette stratégie intervient en cohérence et en complémentarité avec les différents programmes connexes qui interviendront sur la période 2015/2020 : les fonds européens (FEDER-FSE, FEADER, FEAMP¹), les contrats de plan interrégionaux Etat – Régions (CPIER) et programmes opérationnels interrégionaux (POI) FEDER, ainsi qu'avec les politiques sectorielles menées de manière concomitante sur le territoire régional (nationales, régionales, départementales, urbaines, rurales...).

¹ FEDER : Fonds européen pour le développement économique régional ; FSE : Fonds social européen ; FEADER : Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural ; FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



II. Objectifs et leviers d'actions par volet thématique

Les principaux enjeux sont déclinés ici, thème par thème, ainsi que le cas échéant les principaux leviers d'actions et opérations que l'Etat et la Région prévoient de mobiliser dans le présent contrat :

1. Volet Mobilité multimodale :

- 1.1. Opérations routières
- 1.2. Opérations ferroviaires
- 1.3. Opérations portuaires et fluviales
- 1.4. Véloroutes – voies vertes

2. Volet enseignement supérieur, recherche et immobilier

- 2.1. Une politique de site dynamique et cohérente
- 2.2. Des campus attractifs et fonctionnels

3. Transition écologique et énergétique :

- 3.1. Energies renouvelables, efficacité énergétique et économie circulaire
- 3.2. Risques d'inondation
- 3.3. Gestion de l'eau
- 3.4. Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources
- 3.5. Développement durable

4. Numérique

- 4.1. Usages du numérique
- 4.2. Déploiement du THD

5. Innovation, Filières d'avenir et Usine du futur

6. Culture et patrimoine

7. Emploi – formation

8. Volet territorial

N.B. Le montant des opérations est donné à titre prévisionnel et sera ajusté si nécessaire lors de leurs programmations en lien avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués.

1 VOLET MOBILITE MULTIMODALE

La position privilégiée du Languedoc-Roussillon place ce territoire au cœur de flux massifs de marchandises et de voyageurs. Toutefois, la région est un espace géographiquement contraint, caractérisé notamment par une plaine littorale traversée par des axes de transports routiers et ferroviaires en voie de saturation, des territoires ruraux enclavés :

- En raison de sa situation géographique, le Languedoc-Roussillon est un espace de transit pour les flux Nord/Sud et Est/Ouest (pourtour méditerranéen), un axe majeur de transport sur les plans national et euro-méditerranéen, qui dispose actuellement d'une offre de transport reposant sur plusieurs modes et voies (ports, aéroports, réseaux ferroviaire, fluvial et routier). Elle connaît une croissance démographique forte qui la soumet à une forte tension dans le domaine du transport et des déplacements.
- Les territoires ruraux de la Lozère, des Cévennes et des Pyrénées disposent d'atouts touristiques qui sont pénalisés par un accès routier difficile et des liaisons ferroviaires peu adaptées. Les transports collectifs y sont rares et souvent peu performants. Le renforcement des réseaux structurants conditionnent directement l'attractivité de ces territoires.

La stratégie régionale proposée intègre les orientations arrêtées par le Gouvernement en axant les priorités régionales sur la satisfaction des besoins de la population et de l'économie :

- Elle s'inscrit dans la continuité de la stratégie mise en œuvre dans le cadre du précédent CPER et du Programme De Modernisation des Itinéraires routiers nationaux (PDMI) en l'articulant avec le Schéma régional des transports et des communications (SRTC), élaboré par la Région Languedoc-Roussillon en concertation avec ses partenaires pour répondre à des problèmes de saturation du trafic routier, et donc de sécurité, d'efficacité économique, d'attractivité et d'émissions de gaz à effet de serre, y compris en zone urbaine.
- Le Schéma régional des transports et des communications fait de l'intermodalité un des objectifs à l'horizon 2030. Avec un maillage de réseaux, la Région développe une stratégie intermodale autour de nœuds de connexions structurants pour le territoire.

Via la mise en œuvre d'une stratégie intermodale, favorisant les connexions les plus pertinentes entre les modes de transport pour le transport des marchandises ou des passagers, il s'agit ainsi de répondre à des problèmes de saturation du trafic routier, et donc de sécurité, d'efficacité économique, d'attractivité et d'émissions de gaz à effet de serre, y compris en zone urbaine.

Financement du volet Mobilité multimodale :

L'Etat interviendra à hauteur de 138,5 M€ (hors CPIER Rhône) et **la Région** à hauteur de 155,5 M€ sur le volet Mobilité du CPER.

Les projets donnent également lieu à des participations des autres collectivités territoriales, de SNCF Réseau, d'ASF, de VNF et d'autres partenaires.

Thématique 1. 1. Opérations routières

✓ Objectifs :

Les opérations inscrites au présent contrat visent à résoudre des problèmes de congestion forte en repoussant à l'extérieur des agglomérations les trafics de transit et permettre ainsi le développement dans les zones libérées de déplacements alternatifs à la route (TC, modes doux). Outre l'intérêt que ces opérations représentent pour la réduction de la congestion routière et de la pollution induite, elles concourent également de façon importante à l'amélioration de la sécurité des automobilistes et des usagers des modes doux en zone urbaine.

Conformément à la délibération du CR du 20 décembre 2013, dès lors que l'État maître d'ouvrage apportera au minimum 50 % d'autofinancement, la Région pourrait intervenir en prenant en charge le tiers de la part résiduelle à couvrir par les collectivités. (Délibération du CR du 20 décembre 2013).

La Région n'intervient pas sur les opérations du Programme De Modernisation des Itinéraires routiers nationaux (PDMI).

✓ Description des actions retenues :

Parmi les opérations routières qui seront cofinancées, plusieurs contournements d'agglomérations sont prévus dont :

- La rocade ouest de Mende qui permettra de décongestionner le centre-ville et fluidifiera le trafic en transit. Elle participera au développement économique du bassin Mendois et de la Lozère,
- Le contournement ouest de Nîmes qui répond à un objectif de séparation du trafic de transit et de trafic local et garantira ainsi un meilleur fonctionnement urbain de l'ouest de la ville de Nîmes,
- Le contournement ouest de Montpellier qui s'inscrit dans un projet global de contournement de l'agglomération, notamment avec la déviation est de Montpellier sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Hérault,
- Les déviations de Baillargues-Saint Brès et de Lunel-Lunel Viel.

La participation financière du Département de l'Hérault au volet routier du CPER est conditionnée à la conclusion d'une convention de financement symétrique pour la DEM (Déviation Est de Montpellier), à parts égales entre la Région Languedoc-Roussillon, Montpellier-Méditerranée-Métropole et le Département. En effet, le Département doit assumer la charge de la modernisation des RN d'intérêt local qui lui ont été transférées sans compensation financière au titre de l'investissement. Il comprend cependant l'enjeu collectif d'affirmer la métropole régionale, notamment en la dotant d'un réseau d'infrastructures adapté à la réalité des déplacements.

Opérations routières	Coût total CPER	Etat	Région	Autres (*) collectivités	Autres participations
30 - RN 580 - Déviation de Laudun l'Ardoise - suppression PN + déviation (1)	30 000 000	5 000 000	5 000 000	CD30 : 5 M€ CA Gard Rhodanien : 2 M€	13 000 000 (1) et (3)
30 - RN 580 - Giratoire RN 580/A9 - Aménagement de sécurité	1 500 000	750 000	250 000	CD30 : 250 000	250 000 (4)
30 - RN106 - Contournement Ouest de Nîmes - 2x2 voies sur 11km	10 000 000	5 000 000	1 670 000	CD 30 : 1,67M€ CA Nîmes + CA d'Alès: 1,67M€	(4)
34 - RN 113 - Giratoire de St Brès - dans le cadre du CNM	1 560 000	390 000	0	CD 34 : 390 000	780 000 (5)
34 - A75/A9 - Contournement Ouest de Montpellier - liaison à 2x2 voies sur 6 km	25 000 000	11 000 000	4 670 000	CD 34 : 4,67M€ MMM : 4,67M€	(4)
34 - RN 113 - Déviation de Baillargues-St Brès - déviation à 2x1 voie sur 5,5 km	12 000 000	6 000 000	2 000 000	CD 34 : 2M€ MMM : 2M€	(4)
34 - RN 113 - Déviation de Lunel / Lunel-Viel - Section ouest entre Lunel- Viel et RD61 - aménagt en 2x1voie entre usine Ocreal et Route de la mer RD61 sur 6,4km	6 000 000	3 000 000	1 000 000	CD 34 : 1M€ CC Lunel : 1M€	
34 - A75 - Aménagement de la déviation de Pézenas - Achèvement de la requalification environnementale	4 000 000	4 000 000	0	0	
34 - A75 - Aire de repos du Bosc/Salagou - Aire accessible depuis les deux sens de circulation	6 000 000	6 000 000	0	0	
34 - A75 - Solde opération Pézenas- Béziers - déclassement RN 9 ou complément de l'échangeur n°63 (Accès Béziers Nord)	8 000 000	8 000 000	0	0	
48 - RN 88 - Rcade Ouest de Mende - 2x1 voie sur 3 km	30 000 000	15 000 000	5 700 000	CD 48 : 5,7M€ Commune Mende : 3,6M€	
48 - RN 88 - Déviation de Langogne et Pradelles - Phase 1 : Saint-Flour - RD906 - 2x1 voie sur 4,4km	4 000 000	4 000 000	0	0	
48 - A75 - Echangeur de St Chély d'Apcher - complément échangeur (2)	3 000 000	1 000 000	0	CD 48 : 500 000 Commune St-Chély d'Apcher : 500 000	1M€ (2)
66 - RN 116 - Déviation et créneau de Joncet - Achèvement des travaux lancés en avril 2003 (section neuve sur 2 km)	19 600 000	14 330 000	3 270 000	CD66 : 2 M€	

Opérations routières (suite)	Coût total CPER	Etat	Région	Autres (*) collectivités	Autres participations
66 - RN 116 - 2v2 voies Illes/Tet-Prades Section Prades-Vinça – 1ière tranche - Déviation de Marquixanes	940 000	470 000	156 670	CC Conflent Canigou : 156 670 CD66 : 156 670 €	
66 - RN 116 - Aménagement de sécurité du carrefour Gibraltar – sécurisation traversées piétons/2roues	2 500 000	2 500 000	0	0	
L.R. RN – Aménagements PPBE – suppression points noirs bruit	360 000	360 000	0	0	
TOTAL	164 460 000	86 800 000	23 716 670	38 913 330	15 030 000

(*) Sous réserve de confirmation : CD (Conseil Départemental) ; CC (Communauté de Communes) ; CA (Communauté d'Agglomération) ; MMM (Montpellier Méditerranée Métropole).

(1) manque 3 M€, participations complémentaires à rechercher en fonction de l'avancement des études et de leurs conclusions.

(2) manque 1 M€, participations complémentaires à rechercher en fonction de l'avancement des études et de leurs conclusions.

(3) Dont 10M€ crédits État spécifiques à la sécurisation des passages à niveau.

(4) participation à rechercher auprès d'ASF.

(5) participation d'Oc'Via (convention signée).

Financement de la thématique 1.1 Opérations routières :

Etat : 86 800 000 €

Région : 23 716 670 €

Autres (estimation) : 53 943 330 €

Thématique 1. 2. Opérations ferroviaires

✓ Objectifs :

L'amélioration du service offert à l'utilisateur et notamment celui des trains du quotidien sont une des priorités de ce CPER. S'articulant autour des axes de modernisation du réseau structurant, de la modernisation des nœuds ferroviaires et de la réalisation de projets d'intérêt régional, les opérations ferroviaires inscrites au CPER ont vocation à renforcer la mobilité des personnes et des marchandises.

Logique Grande Région, grands axes ferroviaires

Il est notamment proposé, dans la continuité des études de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) et des travaux engagés dans le cadre du Contournement Nîmes-Montpellier (CNM) :

- de poursuivre au plus vite les études en vue de l'obtention de la DUP pour la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan selon la règle de financement à 4 quarts Etat/SNCF Réseau/Région/Collectivités territoriales, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires selon des conventions financières entre les cofinanceurs à établir préalablement à la poursuite des études,
- de réaliser les travaux d'interface avec la gare nouvelle de Montpellier Sud de France nécessaires à sa desserte par les transports en commun en site propre, (cofinancement Etat/Montpellier Méditerranée Métropole).

La future grande Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, qui sera notamment un territoire de liaison entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe, sera irriguée par deux corridors européens prioritaires et structurants du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) :

- La ligne grande vitesse du corridor méditerranéen n°3 pour laquelle le Contournement de Nîmes et de Montpellier est en chantier et la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan est à l'étude ;
- La ligne grande vitesse du corridor atlantique n°7, dont les travaux de la ligne Tours-Bordeaux sont en cours et pour laquelle la jonction Bordeaux-Toulouse est à l'étude.

En complément de ces lignes à grande vitesse européennes, il est indispensable de conforter et moderniser la liaison entre les deux futures métropoles régionales de Toulouse et Montpellier. Cela passe par la construction de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan jusqu'à Narbonne et par l'aménagement de la ligne entre Narbonne et Toulouse. Le débat public relatif à la ligne Bordeaux-Toulouse et la concertation sur Toulouse-Narbonne se sont déroulés en 2005. Les deux Régions ont participé au financement des études qui ont permis d'élaborer le dossier préalable au débat public de la ligne Toulouse-Narbonne. Une décision sur le lancement du débat public devra être prise au plus vite.

L'aménagement du plan de voies et la mise en accessibilité de la gare de Castelnaudary (cofinancement Etat/SNCF Réseau) permettra d'améliorer l'exploitation de la ligne Toulouse Narbonne.

Modernisation du réseau

La Région souhaite également optimiser l'utilisation des infrastructures ferrées existantes sur le territoire métropolitain de Montpellier en développant des services publics de transports mixtes urbains et périurbains.

Dans la continuité du CPER précédent, les travaux sur les lignes Carcassonne-Quillan et Alès-Langogne sont poursuivis.

Le Train Jaune : l'état de vétusté de son infrastructure et des matériels roulants est telle que sa pérennité est mise en question. Ainsi, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et SNCF Réseau s'engagent dans l'élaboration d'un schéma directeur du Train Jaune portant sur l'infrastructure, le matériel roulant et la gouvernance. Sans attendre, en complément des travaux réalisés dans le CPER précédent, ces mêmes partenaires financeront les travaux urgents d'infrastructures permettant le maintien en exploitation de la ligne. Pour la phase suivante, les participations seront revues en fonction de la réflexion engagées sur le schéma directeur de la ligne.

L'Etat (au travers d'une participation financière complémentaire de celle apportée dans le cadre du programme de suppression des passages à niveau), la Région et SNCF Réseau proposent d'apporter leur soutien financier pour supprimer des passages à niveaux dangereux prioritaires dont le montant des travaux excède les capacités financières des collectivités concernées. Des cofinancements devront quand même être recherchés auprès des collectivités.

Intermodalités

Le protocole signé entre l'Etat et la Région en décembre dernier a prévu une ligne étude et une ligne travaux liées à l'amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre Nîmes et Montpellier.

Il s'agit, dans la perspective de la prochaine mise en service du Contournement Nîmes Montpellier, d'optimiser au sein des pôles métropolitains les déplacements ferroviaires nationaux, interurbains, urbains et en correspondance Intermodale. Ainsi pourront être développés, à moindre coût et avec un niveau de service optimisé pour les habitants et les voyageurs, de nouveaux services de transports collectifs inter modaux, urbain, interurbain et interrégionaux.

Cette opération devra être articulée avec d'une part les mises en service ultérieures de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et de la nouvelle gare Nîmes TGV, et, d'autre part, le développement d'un transport Tram-train sur la métropole montpelliéraine.

La ligne travaux, valorisée au total à 24 M€, n'est pour l'instant alimentée que par l'Etat dans l'attente des résultats des études. La revoyure du CPER sera l'occasion d'adapter le montant de l'opération et les participations de l'Etat, de SNCF Réseau et des collectivités locales.

Sur la ligne étude, valorisée à 4 M€, les financements suivants sont attendus :

- Etat : 1 M€,
- SNCF Réseau : 1 M€,

- Région : 1 M€,
- Autres : 1 M€ (Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole, Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault).

Cette ligne étude comporterait deux parties :

1. Étude préliminaire : approche globale Intermodale et hiérarchisation des projets

Elle portera notamment, en infrastructure, desserte et exploitation Intermodale, sur les points suivants :

- Optimisation de la desserte de la Gare Montpellier Sud de France par TET, train régional et transports urbains,
- Interconnexion avec le réseau urbain de Montpellier Méditerranée Métropole,
- Optimisation de la desserte de la Gare de Manduel (dont 3^{ème} quai pour correspondances avec le train régional), pour garantir une interconnexion ferroviaire efficace,
- Étoile ferroviaire Nîmoise et transports interurbains Vauvert - Nîmes - Manduel, et vers Alès,
- Optimisation du nœud ferroviaire de Nîmes (solutions d'exploitation et éventuellement investissements nécessaires supplémentaires),
- Amélioration du doublet de ligne (raccordement de St Brès), et construction complémentaire des offres ferroviaires,
- optimisation des origine/terminus de Lunel/ Sète,
- Étoile ferroviaire de Montpellier et utilisation de matériel mixte type tram-train.

Il s'agit d'examiner les gains de service attendus, tant au niveau urbain qu'interurbain, par la création de nouvelles infrastructures ou équipements ou l'optimisation de l'exploitation entre les différentes autorités organisatrices de transport et les transporteurs, et en cohérence avec les projets urbains et les plans de déplacement portés par les intercommunalités.

Le coût de cette étude préliminaire est estimée à 480 000 €, à financer en 4 parts égales par l'Etat, Sncf Réseau, la Région, 120 000 € chacun, et les autres collectivités (Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole, Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault).

2. Etudes d'Avant-Projet

En fonction de la hiérarchisation des projets issus de l'étude préliminaire, et à condition que les plans de financement soient arrêtés avec les collectivités locales, des Avant-Projets pourront être établis pour à la fois s'assurer de la faisabilité des opérations, évaluer les coûts d'investissement pour préparer la revoyure du CPER, et de fonctionnement afin d'envisager leur juste répartition.

L'enveloppe des Etudes avant-projet reste indicative à ce stade, et les clefs des participations financières ne sont pas arrêtées.

L'Etat et la Région participeront aux côtés des collectivités territoriales, de SNCF Réseau et de SNCF Gares et Connexions au développement de pôles d'échanges multimodaux des gares du réseau structurant inscrites aux Schémas directeurs national et régional d'accessibilité. Cette enveloppe doit permettre aux collectivités de concrétiser leurs projets de faire des gares ferroviaires des nœuds d'interconnexion entre les modes de transport. La participation financière de l'Etat ne pourra intervenir que sur l'accessibilité.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'intermodalité, la Région, en tant qu'Autorité organisatrice des Transports (AOT) est à l'initiative d'une démarche innovante, qui consiste à mettre en place de nouvelles fonctionnalités/services à bord des trains régionaux avec pour objectifs d'améliorer la fréquentation et de mettre en adéquation le matériel roulant affecté, l'offre de transport et l'usage réel du réseau. La mise en place de ces systèmes embarqués à bord des trains régionaux, en lien avec le déploiement de la tarification à 1€, permettra de recueillir des statistiques de fréquentation fines couplées à une géolocalisation, de réduire la fraude, d'améliorer les conditions de contrôle des titres de transport, de participer au déploiement de la tarification à 1€ sur l'ensemble du territoire régional.

Les transports urbains autour d'Alès nécessitent la modernisation et la remise en circulation de la ligne Alès-Bessèges : un montant d'opération de 10 millions d'euros est prévu et les financements de la Région et des collectivités intéressées sont d'ores et déjà inscrits.

La Région et l'Etat conviennent de rechercher les solutions de financements en vue d'une régénération de la ligne Béziers – Neussargues.

La politique d'intermodalité est également mise dans la connexion des ports régionaux avec leurs territoires d'influence respectifs, conformément à la stratégie portuaire nationale. Ainsi, deux espaces ferroviaires portuaires seront créés sur chacun des ports de Sète et Port-la-Nouvelle.

✓ **Description des actions éligibles :**

Opérations ferroviaires	Coût total CPER	État	Région	Autres collectivités(*)	SNCF Réseau
LNMP – Poursuite des études EPEUP + Obtention DUP	10 000 000	2 500 000	2 500 000	2,5M€ CD11, CD66, MMM, CABM, CAHM, CAGNarb, CACarc, PMCA	2 500 000
LNMP – Poursuite des acquisitions foncières	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5M€ CD11, CD66, MMM, CABM, CAHM, CALGNarb, CACarc, PMCA	5 000 000
CNM – Dalles gare Montpellier Sud de France	14 000 000	7 000 000	0	MMM : 7M€	0
11-Castelnaudary – amélioration de la capacité en gare de Castelnaudary (aménagement du plan de voies) et accessibilité de la gare aux PMR)	8 500 000	4 500 000	0	0	4 000 000
66 - Suppression de 4 passages à niveau - points noirs (Salses) + passage dénivelé (1)	25 000 000	2 500 000	2 500 000	CD 66 : 2 500 000	12 500 000
30 - Suppression de passages à niveau - points noirs à Pont-Saint-Esprit (1)	23 000 000	2 300 000	0	Commune Pont Saint-Esprit : 1M€	11 500 000
Axe Montpellier – Avignon : Allongement de quais des gares entre Montpellier et Manduel	3 000 000	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
Amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre les nœuds de Nîmes et de Montpellier – études EP	1 000 000	1 000 000	1 000 000	MMM/CD34/ CD30/ CA Nîmes : 1M€	1 000 000
Amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre les nœuds de Nîmes et de Montpellier – études AVP	3 000 000				
Amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre les nœuds de Nîmes et de Montpellier – études pro + REA (1)	24 000 000	6 508 000	0	0	0
Optimisation du réseau ferroviaire existant sur l'aire métropolitaine de Montpellier – études AVP	8 000 000	2 000 000	2 000 000	MMM : 4M€	
Alès – Langogne : renouvellement Génolhac – Sainte Cécile d'Andorge REA	9 000 000	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
Alès – Langogne : renouvellement – Sainte Cécile d'Andorge – Alès – Etudes + travaux (1)	18 000 000	6 000 000	6 000 000	0	2 000 000

Opérations ferroviaires	Coût total CPER	État	Région	Autres collectivités(*)	SNCF Réseau
Carcassonne – Quillan : Renouvellement de voie – REA – Phase 1	11 000 000	3 667 000	3 667 000	0	3 666 000
Alès-Bessèges : études + travaux (2)	10 000 000	0	3 000 000	CD30+EPCI**: 3 000 000	0
Train Jaune : schéma stratégique	100 000	25 000	25 000	CD66 : 25 000	25 000
Train Jaune : travaux urgents	4 000 000	800 000	1 400 000	CD66 : 1 400 000	400 000
Train Jaune : matériel roulant Autres travaux d'infrastructures	9 900 000	0	3 245 000	CD66 : 905 000	0
Intermodalités – Pôles d'échange multimodaux (4)	12 400 000	2 400 000	10 000 000	0	0
Intermodalités - Billetique embarquée	10 000 000	0	10 000 000	0	0
Intermodalités - Espace ferroviaire portuaire de Sète	6 000 000	0	6 000 000	0	0
Intermodalités - Espace ferroviaire portuaire de Port-la Nouvelle	10 000 000	0	10 000 000	0	0
TOTAL	239 900 000	50 200 000	70 337 000	28 330 000	46 591 000

* : sous réserve de confirmation.

** : MMM : Montpellier Méditerranée Métropole ; CABM : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ; CAHM : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ; CAGNarb : Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne ; CACarc : Carcassonne Agglomération.

(1) opérations non bouclées financièrement ; participations complémentaires à rechercher en fonction de l'avancement des études et de leurs conclusions.

(2) le montant de ces travaux reste à déterminer.

(3) le montant de ces travaux reste à déterminer.

(4) montants Etat-Région inscrits pour accompagner des opérations portées par d'autres collectivités ; participations des autres collectivités non arrêtées.

Financement de la thématique 1.2 Opérations ferroviaires

Etat : 50 200 000 €

Région : 70 337 000 €

Autres collectivités (estimation) : 28 330 000 €

SNCF Réseau : 46 591 000 €

Autres (ou à négocier) : 44 442 000 €.

Thématique 1. 3. Opérations portuaires et fluviales

✓ Objectifs :

La Région Languedoc-Roussillon est devenue propriétaire des ports de Sète et de Port-la-Nouvelle en janvier 2007 suite à la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004. Elle s'est engagée depuis dans une politique volontariste de développement des trafics et de recherche de nouveaux opérateurs économiques permettant l'accroissement des activités portuaires des deux ports régionaux.

Afin de créer les équipements nécessaires au développement du trafic passagers au port de Sète, un projet de reconfiguration des infrastructures d'accueil, Pôle Passagers, est lancé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- L'augmentation des capacités d'accueil de navires et du développement du trafic de passagers et de fret.
- L'amélioration de la qualité de traitement des passagers et du fret pour atteindre le standard des nouveaux pôles passagers internationaux.
- La mise en place d'une interaction entre la ville et le port par le traitement des interfaces, la création d'un paysage portuaire de qualité, en permettant la création de services partagés par les usagers de la ville comme du pôle passagers.

Par ailleurs, le Port de Sète, avec l'allongement du quai J, permet le traitement de navires arrivant par voie fluviale, par le Canal du Rhône à Sète. La Région affiche son intention de poursuivre son investissement sur le canal du Rhône à Sète et de sa mise au gabarit, opérations gérées par Voies navigables de France (VNF).

✓ Description des actions éligibles :

1.3 Opérations portuaires et fluviales	Cout total CPER
1.3.01 Pôle passagers Port de Sète	60 000 000
1.3.02 Acquisitions d'outillage fluvio-maritime au port de Sète - CPIER Plan Rhône	20 000 000
1.3.03 Canal du Rhône à Sète – CPIER Plan Rhône	A définir
TOTAL CPER	60 000 000

Financement de la thématique 1.3 Opérations portuaires et fluviales

Etat (VNF + BOP 203) : cf. Contrat de plan interrégional Etat – Région (CPIER).

Région : 60 000 000 €.

FEDER (estimation) : cf. CPIER.

Thématique 1. 4. Opérations Véloroutes - Voies vertes

✓ Objectifs :

L'Etat et la Région proposent de consacrer une enveloppe de 3 M€ dans le cadre d'un volet vélo-routes et voies vertes du contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Ces financements constituent un catalyseur de nature à encourager les collectivités à mettre en œuvre concrètement les projets qu'elles ont signalés dans le cadre de la préparation du volet mobilité multimodal du contrat de plan.

Seront en particulier accompagnés les voies d'intérêt communautaire, intégrées dans le réseau européen Eurovélo, et les grands axes identifiés dans le schéma régional Vélo-routes voies vertes.

Les itinéraires ViaRhôna pourront faire l'objet d'un cofinancement européen FEDER au titre notamment du Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône.

Financement de la thématique 1.4 Véloroutes – voies vertes

Etat : 1 500 000 €

Région : 1 500 000 €

Montants Etat-Région inscrits pour accompagner des opérations portées par les autres collectivités ; participations des autres collectivités non arrêtées.

2 VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

La richesse de la recherche publique de l'innovation et de l'enseignement supérieur est une des caractéristiques de cette région. Avec 14 600 emplois directs dans ce secteur, c'est à la fois un des poumons économiques du territoire et un formidable potentiel de développement de main d'œuvre notamment hautement qualifiée, de création d'entreprises et d'innovation pour le territoire.

Le paysage académique, avec quatre universités bien ancrées dans leur territoire et des grandes écoles aux champs de compétences diversifiés, est riche et réparti sur l'ensemble de la région.

Tous les organismes de recherche nationaux sont présents en région, ce qui témoigne de la diversité et de la qualité de la recherche régionale. Avec les deux tiers des 6 700 chercheurs présents en région (source : STRATER), les organismes de recherche apportent une forte contribution à la recherche publique.

Le potentiel scientifique de la région Languedoc-Roussillon se caractérise par :

- le 2^{ème} rang national en indice d'impact relatif pour toutes les disciplines ;
- le 5^{ème} rang national (4,7 %) au titre de la production scientifique française ;
- le 5^{ème} rang national en recherche publique, soit 9775 emplois ;
- le 6^{ème} rang national en nombre d'emploi (chercheurs et personnel de soutien) en recherche et développement soit 14 598 emplois.

Les orientations stratégiques retenues en région sont les suivantes :

- Soutenir une politique de site dynamique et cohérente en matière de formation, recherche et innovation ;
- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires et offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attrayants et fonctionnels.

A l'échelle de l'ensemble du territoire régional, ce CPER permettra de répondre aux objectifs suivants :

- la réhabilitation de certains locaux universitaires, en complémentarité avec le Plan Campus ;
- l'acquisition d'équipements scientifiques, en soutien à des plates-formes technologiques et démonstrateurs, permettant le développement de projets de recherche partenariaux et innovants entre acteurs académiques et socio-économiques ;
- la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, le développement et la création d'entreprises par l'innovation et la R&D.

Le CPER 2015-2020 affiche clairement l'ambition d'accompagner la construction d'une politique de site adaptée au territoire, en cohérence avec les stratégies européennes (Horizon 2020, Smart specialisation), nationales (France Europe 2020) et régionales.

Financement du volet ESRI

Etat : 74 784 000 €

Région : 74 784 000 €

Organismes de recherche : 9 663 297 €

Autres collectivités : 37 252 533 €

Autres (estimation) : 23 353 279 €.

Thématique 2. 1. Soutenir une politique de site dynamique et cohérente

✓ Objectifs :

Les projets inscrits au présent contrat ont vocation à contribuer à une politique scientifique partagée à l'échelle du territoire régional par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Cette politique de site repose sur trois piliers principaux :

- **Formation** : le présent contrat accompagne un certain nombre d'initiatives pédagogiques au travers du rôle de coordination et d'animation confié à la communauté d'universités et établissements (COMUE) et en lien notamment avec les huit projets d'excellence en formation innovante (IDEFI), dont deux sont portés par des établissements de la région.
- **Recherche** : les projets développés dans le cadre de ce CPER ont vocation à contribuer de manière volontariste à la politique scientifique du site, en soutenant la structuration de la recherche régionale en pôles et en encourageant l'émergence d'axes de recherche pluridisciplinaires largement partagés par les acteurs régionaux. Ils s'intègrent dans un ou plusieurs des sept domaines d'innovation de la stratégie de spécialisation intelligente (3S), ce qui permet d'envisager leur couplage avec les programmes européens, fonds structurels et programme cadre Horizon 2020.
- **Innovation** : il s'agit d'une part de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et, d'autre part, d'améliorer la compétitivité de l'économie régionale et nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche académique au travers d'un certain nombre d'actions, complémentaires à celles développées dans le cadre des autres thématiques du contrat. Il s'agit également de l'insertion des étudiants dans les entreprises.

✓ Description des actions éligibles :

Le CPER permettra de financer l'acquisition d'équipements et des constructions et rénovations immobilières en relation avec les aspects de formation, de recherche et de valorisation. Dans le respect des politiques propres à chaque institution partenaire, une réflexion a été menée pour favoriser la mutualisation des investissements.

Ce soutien concernera les pôles scientifiques déjà structurés au niveau régional, ainsi que d'autres en émergence. Dix-neuf projets ont été retenus.

Agro-Environnement-Ecologie :

Avec une visibilité internationale et l'installation en 2012 à Montpellier du siège du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR), le pôle Agro-Environnement-Ecologie confirme son excellence avec sept projets concernant les sites de Montpellier et de Perpignan. Parmi les principaux projets retenus, figurent :

- AGROPOLIS, animation et promotion, aux niveaux national et international, des compétences scientifiques et technologiques de la communauté scientifique et des acteurs économiques partenaires concernés ;
- ARCAD, création d'un centre de ressources biologiques pour les plantes cultivées méditerranéennes et tropicales permettant la conservation de 60 000 échantillons,
- Bio-environnement (Technoviv2), création d'une plateforme analytique œuvrant dans les domaines de la biodiversité, la gestion, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel en méditerranée.
- ReSEM (Réseau des Serres Expérimentales de Montpellier) qui vise à la démolition, la rénovation et la construction de serres sur les campus CIRAD, CNRS et IRD afin de disposer d'un parc de haute qualité à la fois scientifique et environnementale largement ouverte aux entreprises ;
- PF TECHALIM*, ambitieux programme de recherche et d'innovation industrielle en agro-alimentaire, sur la transformation des produits céréaliers, les fruits, légumes, racines et tubercules ;
- V&V en LR, soutien à une offre de recherche d'innovation et de formation au service de la filière Vigne & Vin en LR*.

* Une partie des projets relève du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (384 000 euros au titre du BOP 142). Le projet doctoral de l'établissement Montpellier SupAgro sera financé par des allocations doctorales sous forme de huit demi-bourses de thèses sur 2015-2020. Les cofinancements proviendront des organismes de recherche partenaires (Inra, Cirad, Irstea...).

Biologie-Santé :

IBDLR, le projet d'Institut des Biomarqueurs et du Diagnostic du Languedoc-Roussillon est une plate-forme multi-sites qui s'appuie sur l'important réseau de compétences développé au sein du Pôle Biologie-Santé Rabelais. L'objectif est de faciliter l'émergence de nouvelles pistes dans le domaine des biomarqueurs qui pourront être valorisées en aval par l'ensemble des acteurs de la filière diagnostique en région.

Chimie :

CCB2020 ou Campus Chimie Balard 2020, concerne la finalisation et la mise en place fonctionnelle d'un nouveau campus de chimie, attractif et structurant en matière de formation, recherche et innovation. Son ambition est de développer les outils d'une chimie nouvelle, durable et économe en énergie. Ce projet concerne l'investissement en équipements scientifiques nécessaires à la plateforme d'analyse et de caractérisation de ce campus. Par ailleurs, le CPER financera le projet d'Institut Européen d'Hydrométallurgie (IEH) porté par le CEA de Marcoule.

Mer :

Ce pôle en émergence s'appuie sur le rapprochement et la complémentarité de tous les acteurs régionaux des sciences de la Mer : sciences de la vie, ingénierie, électronique... Il bénéficiera d'infrastructures de recherche coordonnées sur l'ensemble du littoral de la région et également en outre-mer. C'est dans ce contexte que deux projets ont été retenus :

- ➔ CELIMER qui vise à créer un pôle de recherche-formation-innovation dans le domaine des sciences marines principalement localisé sur Sète ;
- ➔ PATEX avec un renforcement des capacités analytiques de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Banyuls-sur-Mer et la rénovation des locaux et structures d'élevage nécessaire pour l'ESFRI « Centre Européen de Ressources Biologique Marines » (EMBRC).

Sciences humaines et sociales :

MSH-M : une nouvelle ambition commune encourage à investir pleinement une Maison des Sciences de l'Homme partagée par tous les acteurs, chargée non seulement de dynamiser les recherches en SHS, mais également d'ouvrir de nouveaux champs aux frontières des SHS et des autres sciences.

CEPS : le CPER financera également le projet déposé par le Centre d'évaluation des programmes de prévention Santé et des soins de supports sur les interventions non médicamenteuses.

Eau :

Ce pôle émergent est construit sur une logique intégrative de regroupement de forces variées et complémentaires, allant des hydro- et géo-sciences aux sciences de gestion et à l'économie en passant par la chimie. Le projet PLAT'EAUX permettra d'aborder la problématique de l'eau dans ses composantes diverses que ce soit au niveau des enjeux de la gestion et du partage de l'eau (Dem'eaux), de la qualité de l'eau (PALMES), ou le développement de dispositifs d'expérimentation de l'hydrodynamique agricole (HALLE). Le projet immobilier de l'IM2E doit par ailleurs accueillir les forces en recherche et leurs partenaires industriels, pour créer un centre dédié à « l'innovation ouverte ».

MIPSS (Mathématique, Informatique, Physique, Systèmes et Structures) :

Trois projets ont été retenus dans le cadre du CPER en lien avec les activités de ce pôle :

- ➔ BNIF (Fonderie d'Innovations en BioNannoImagerie), ce projet concerne l'essor d'une plateforme dédiée à l'imagerie du petit organisme, animal et végétal ;
- ➔ MESO @ LR, ce projet a pour but la mise en place d'un méso-centre, aux premiers rangs européens, pour répondre efficacement aux demandes de tous les acteurs du site montpelliérain, industriels et académiques, pour le calcul en complément des data-center ;
- ➔ Pro-3D, ce projet a pour objectif le développement d'un centre technologique multi sites, lié à la conception et la fabrication de prototypes avec recours à la fabrication additive (impression 3D).

Enfin, le projet INNOV'LR regroupe un ensemble d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs, des relations avec le monde socio-économique et de l'innovation. Ce projet concerne respectivement le collège doctoral LR, deux plates-formes de lycées technologiques labellisées, celles du Gard et de l'Hérault, et l'agence régionale de l'innovation (Transferts LR), labellisée cellule de diffusion technologique.

Volet Recherche et Innovation	Coût total CPER	Etat	Région	Organismes Recherche	Autres Collectivités*		Autres**
AGROPOLIS INTERNATIONAL	2 050 000	0	1 750 000		MMM	300 000	
ARCAD 3	3 410 000	0	1 509 000	860 000	MMM	1 041 000	
ReSEM - Réseau des Serres Expérimentales de Montpellier	6 345 000	1 814 000	3 150 000	1 181 000		0	200 000
TechAlim - Halles technologiques pour la recherche développement dans les filières alimentaires	9 132 700	1 937 500	3 270 000	1 767 000	MMM	1 200 000	958 200
TechnoViv - Plate-forme recherche Bio-Environnement	3 728 000	350 000	2 618 000	0	CD 66	380 000	0
					PMCA	380 000	
Vigne & Vin LR - Dispositif Recherche, Innovation et Formation pour la filière Vigne et Vin en Languedoc-Roussillon	4 207 873	384 000	1 042 948	1 480 925	MMM	400 000	300 000
					CD 11	300 000	
					Grand Narbonne	300 000	
ECO-CAMPUS – Immobilier	2 931 074	0	1 374 500	1 556 574		0	0
IBDLR - Initiative Biomarqueurs et Diagnostic en LR	6 389 000	1 450 000	2 255 000	740 000	MMM	1 000 000	944 000
CCB2020	4 384 980	1 867 000	0	300 000	MMM	1 262 490	955 490
IEH - Institut Européen d'Hydrométallurgie	4 122 262	0	250 000	227 798		0	3 644 464
CELIMER – Centre du Littoral et de la mer	6 374 000	1 350 000	3 229 000	825 000	MMM	200 000	70 000
					CABT	700 000	
PATEX – EMBRC	4 804 000	300 000	2 851 900	0	CD 66	400 000	1 252 100

* sous réserve de confirmation

** pm : Région 7,44 M€ sur volet Usine du Futur et 6 M€ sur FEDER

(1) Universités, Ecoles, CHU, PIA, Asso, ANR, FEDER.

Volet Recherche et Innovation (suite)	Coût total CPER	Etat	Région	Organismes Recherche	Autres Collectivités*		Autres**
CEPS – Centre d'Evaluation des programmes de Prévention santé et des Soins de support	1 201 700	271 800	398 200	0	MMM	350 000	181 700
MSH.M – Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier	600 000	0	300 000	0	MMM	300 000	0
Plat'Eaux - Plate-forme et démonstrateurs mutualisés pour la caractérisation et la gestion concentrée des ressources en eau	17 687 452	1 270 000	10 107 452	725 000	MMM	950 000	4 050 000
					PMCA	285 000	
					CD 66	300 000	
BNIF – Fonderie d'innovations en BioNanoImagerie	1 919 700	302 700	561 000	0	MMM	400 000	656 000
Meso-LR - Calculs intensifs et données massives	5 600 000	0	5 100 000	0	MMM	500 000	0
Pro-3D – Centre universitaire régional de prototypage	942 000	0	772 000	0	MMM	170 000	0
Innov'LR **	3 103 000	1 703 000	1 000 000		MMM	100 000	
					CA Nîmes	300 000	
Sous-Total	88 932 741	13 000 000	41 539 000	9 663 297		11 518 490	13 211 954

* sous réserve de confirmation

** pm : Région 7,44 M€ sur volet Usine du Futur et 6 M€ sur FEDER

(1) Universités, Ecoles, CHU, PIA, Asso, ANR, FEDER.

CABT : Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau ; PMCA : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ; MMM : Montpellier Méditerranée Métropole ; CD66 : Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Financement de la thématique 2.1 Recherche et Innovation :

Etat : 13 000 000 €

Région : 41 539 000 €

Organismes de recherche : 9 663 297 €

Autres collectivités : 11 518 490 €

Autres (estimation) : 13 211 954 €

Thématique 2. 2. Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires et offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels

✓ Objectifs :

L'ensemble des projets immobiliers développés au titre du présent contrat s'inscrit dans le cadre de la politique de site mise en œuvre par la Communauté d'Universités et d'Etablissements dans le cadre du schéma de développement de la vie étudiante. Il vise à la valorisation des campus en rénovant les sites de formation en développant la qualité de l'hébergement, de la vie et du travail pour les étudiants, les personnels, au regard des standards européens et internationaux en usage dans ces domaines.

Les opérations immobilières sont indispensables pour assurer l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur. Elles doivent permettre de répondre aux besoins de logement des étudiants, mais également des enseignants et des chercheurs, notamment étrangers. Elles visent à soutenir la qualité des formations et des projets de recherche par la mise à disposition au profit des établissements de campus modulables, adaptés aux nouvelles pratiques d'apprentissage comme de recherche, notamment en lien avec l'avènement du numérique qui va transformer profondément les conditions de vie et de formation et donc les conditions d'usage des bâtiments.

Les opérations contribuent également à promouvoir une qualité de vie et de travail propice au développement d'une culture commune de campus au service d'une politique de site ambitieuse et d'un développement scientifique, culturel et économique des territoires.

✓ Description des actions éligibles :

Les opérations contractualisées portent principalement sur la réhabilitation, restructuration, rationalisation des surfaces, mutualisation de locaux, voire également des constructions neuves.

Les campus de Montpellier, Nîmes et Perpignan sont concernés, ainsi que l'Ecole des Mines d'Alès.

Le campus de l'Institut Universitaire de Technologie de Montpellier dans chacune de ses antennes (Montpellier, Sète, Nîmes) fera l'objet d'importants travaux de réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique.

Sur Montpellier, la nouvelle Université de Montpellier (UM) est principalement concernée par le site de Triolet (Bâtiment 5), l'IUT de Montpellier, l'Institut de Botanique qui doit accueillir la nouvelle gouvernance de l'université, la réhabilitation du bâtiment historique de la Faculté de Médecine et la construction du CFA régional unique universitaire (Sud@lternance). L'Université Montpellier 3 prévoit la construction d'un bâtiment regroupant les moyens généraux et des logements étudiants, ainsi que la poursuite des réhabilitations.

Sur Nîmes, l'Université a engagé depuis le CPER précédent une véritable démarche de rationalisation de ses implantations : la réalisation de la 2ème Tranche du Site Hoche s'inscrit dans ce sens. Par ailleurs, le projet de restructuration et extension de la Faculté de médecine de Nîmes, centré sur la pédagogie et la vie étudiante, sera engagé en articulation avec le site Montpelliérain. Plusieurs bâtiments de l'IUT de Nîmes seront également réhabilités.

Sur Perpignan, l'Université de Perpignan a déployé un gros effort pour le développement de son parc immobilier dans une perspective d'éco-campus. Un ensemble de réhabilitations pour la transition énergétique et une rationalisation des surfaces sera programmé sur le campus, y compris les bâtiments de l'IUT. Le CPER financera également la création d'un hôtel d'entreprises innovantes.

Quant au campus de l'Ecole des Mines d'Alès, il va connaître d'importants changements dans sa composante de formation par alternance, avec la construction d'un bâtiment dédié à l'apprentissage des ingénieurs.

Vie Etudiante : Cités universitaires et logement étudiant :

Le CPER doit également permettre de répondre aux besoins en logement étudiants, en accompagnant la poursuite des travaux de réhabilitation des cités universitaires déjà engagés et en créant de nouvelles capacités d'accueil.

L'Etat et la Région consacreront chacun 4 M€ à ces actions, auxquels s'ajouteront notamment les contributions des collectivités concernées.

Financement de la thématique 2.2 Des campus attractifs et fonctionnels :

Etat : 61 784 000 €

Région : 33 245 000 €

Autres (estimation) : 35 875 368 €.

Des campus attractifs et fonctionnels	Coût total CPER	Etat	Région	Organismes Recherche	Autres Collectivités*		Autres (1)
Bâtiment 5 Triolet – Réhabilitation (UM)	8 706 325	8 300 000	0	0		0	406 325
Bâtiment IUT Montpellier/Sète et Nîmes (UM) Réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique	14 808 500	6 000 000	5 808 500				3 000 000
Bâtiment historique Faculté de Médecine – Réhabilitation (UM)	7 100 000	4 100 000			MMM	3 000 000	
Campus scientifique Louis Leprince-Ringuet – des apprentis créatifs – phase 1 (Ecole des Mines d'Alès)	7 000 000	3 500 000	3 000 000				500 000
BNIF – Immobilier – extension (UM)	700 000	700 000	0	0		0	0
Hôtel d'incubation d'entreprises innovantes – construction (UP)	2 665 000	700 000	700 000		PMCA	1 000 000	265 000
Institut de Botanique – Phase 1 - Installation gouvernance UM (UM)	9 000 000	4 960 000	2 600 000		MMM	640 000	800 000
Institut Montpellierain de l'Eau et de l'Environnement – IM2E – Complément volet recherche (UM)	3 500 000	0	3 500 000				

* Sous réserve de confirmation.

(1) Universités, Ecoles...

(2) Chiffre provisoire

(3) à compléter (autres participations collectivités).

Des campus attractifs et fonctionnels	Coût total CPER	Etat	Région	Organismes Recherche	Autres Collectivités*		Autres (1)
Campus Route de Mende (UM3) Rationalisation de surfaces, réhabilitations	13 034 000	8 774 000	1 000 000				3 260 000
Réhabilitations et aménagement des BU en learning-centers (UM)	2 600 000	1 500 000	500 000		MMM	500 000	100 000
Site Hoche 2ème Tranche (Unîmes)	28 000 000	6 500 000	6 500 000		CD 30	5 000 000	
					CA Nîmes	5 000 000	
					Ville Nîmes	5 000 000	
Sud'@lternance (UM)	1 900 000	0	0	0	MMM	190 000	1 710 000
UFR Médecine Nîmes (UM) – Restructuration et extension + 1 ^{er} Equipement	8 000 000	3 250 000	2 500 000	0	CD 30	750 000	
					CA Nîmes	750 000	
					Ville Nîmes	750 000	
Rationalisation des surfaces Réhabilitation du parc immobilier (UP)	12 600 000	9 500 000	3 000 000				100 000
Vie étudiante : Cités universitaires et logement étudiant (2)	11 290 543	4 000 000	4 136 500		MMM	2 554 043	(3)
					CD 66	600 000	
Sous-Total	130 904 368	61 784 000	33 245 000	0		25 734 043	10 141 325

TOTAL ESRI	219 837 109	74 784 000	74 784 000	9 663 297		37 252 533	23 353 279
-------------------	-------------	------------	------------	-----------	--	------------	------------

Financement de la thématique 2.2 Des campus attractifs et fonctionnels

Etat : 61 784 000 €

Région : 33 245 000 €

Autres (estimation) : 35 675 368 €.

3 VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La région Languedoc-Roussillon possède de nombreux atouts pour réussir une transition économique et énergétique exemplaire : paysages et richesses naturelles exceptionnels et préservés, potentiel pour les énergies renouvelables très élevé (soleil, vent, forêts, géothermie...), dynamiques collectives régionales avérées dans les domaines de la gestion de l'eau et de la prévention des inondations, de l'adaptation au changement climatique, de l'éco-construction et de l'économie présenteielle et solidaire, et de la valorisation de la biodiversité. Néanmoins relever ce défi nécessite de poursuivre et d'amplifier les actions collectives et d'intégrer les différents aspects de la Transition Ecologique et Energétique au sein d'un projet cohérent de développement du territoire.

Ce volet se subdivise en deux thèmes : la transition énergétique d'une part, la transition écologique d'autre part. L'Etat et ses Agences prévoient de mobiliser 182,8 M€ et la Région 174,8 M€, auxquels s'ajoutent les participations des autres collectivités territoriales et autres partenaires.

Financement du volet Transition écologique et énergétique :

Etat : 182 844 000 €.

Région : 175 760 000 €.

Fonds UE : 62 700 000 €.

Autres collectivités : 53 200 000 €.

Autres : 250 010 000.

Thématique 3. 1. Transition énergétique

Approuvés respectivement le 25 septembre 2009 et le 30 mai 2013, le Plan Climat Régional et le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) constituent désormais le cadre de référence permettant d'assurer la cohérence territoriale des politiques menées dans les domaines du changement climatique, de la qualité de l'air et de l'énergie.

Le SRCAE permet de décliner en Languedoc-Roussillon les engagements pris par la France dans ce domaine et développe des orientations dans la continuité du Plan Climat établi par la Région dès 2009. L'objectif est de valoriser le potentiel en énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon et de favoriser une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, en promouvant l'adaptation aux différents effets du changement climatique.

✓ Objectifs :

Dans ce domaine, l'Etat et la Région poursuivront les objectifs suivants :

- Promouvoir les opérations de rénovation énergétique des bâtiments, notamment du secteur résidentiel en cohérence avec les objectifs du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).
- Développement des énergies renouvelables, recherche de l'efficacité énergétique dans l'entreprise et réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir et développer l'économie circulaire (promouvoir des modes de production et de consommation durables ; développer la méthanisation à l'échelle des territoires).

L'observation "climat et énergies" liée à la mise en œuvre des objectifs du SRCAE sera également développée. L'éco-conditionnalité sera largement recherchée (par exemple : sur l'air pour le bois énergie, sur l'air intérieur sur les investissements relatifs à l'efficacité énergétique).

Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) seront orientés sur des niveaux d'exigence plus élevés et l'obtention de résultats effectifs en demandant aux collectivités chef de file de s'engager dans des plans d'actions opérationnels notamment sur la mobilisation des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, les services de mobilité et l'aménagement durable. La fonction transversale des PCET permettra de faire le lien avec les autres politiques territoriales soutenues par l'État ou la Région.

✓ Description des actions éligibles :

Au travers de cette politique conjointe, les partenaires entendent mener des actions permettant de :

- diminuer la dépendance énergétique de la région,
- soutenir les investissements destinés aux filières d'énergies renouvelables émergentes et soutenir leur développement,
- aider à la décision (diagnostics, études de faisabilité, conseils...),

- constituer et animer les systèmes d'observations permettant d'asseoir l'expertise et répondre aux attentes des acteurs,
- informer et sensibiliser le grand public, les milieux professionnels et les collectivités locales permettant d'adopter des modes de consommation et de production responsables,
- accompagner et promouvoir une ingénierie nouvelle ou orientée vers de nouvelles activités (formation, ingénierie financière),
- favoriser les investissements exemplaires et innovants,
- participer à la construction durable de politiques énergétiques et environnementales de territoires et d'agglomérations,
- soutenir les transferts de technologies, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité présents sur les domaines de l'énergie et du climat.

Financement de la thématique Transition énergétique – Convention ADEME-Région

Etat : 20 760 000 € (crédits ADEME)

Région : 20 760 000 €

FEDER (estimation) : 15 000 000 €

Autres : à déterminer.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions en faveur de la transition énergétique fait l'objet d'une convention d'application pluriannuelle entre l'Etat - l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et la Région Languedoc-Roussillon, adossée au présent contrat.

Thématique 3. 2. Transition écologique

La richesse patrimoniale du Languedoc-Roussillon est une opportunité pour le développement régional. La dynamique démographique régionale, mais aussi l'évolution des activités économiques dans la mesure où elles sont susceptibles d'accroître les pressions sur des milieux et ressources fragiles, peuvent constituer des menaces pour le patrimoine et les ressources environnementales régionales (l'eau notamment).

Au regard de ces différents éléments de contexte, les principales orientations identifiées dans le cadre du CPER se distinguent selon qu'elles se rapportent à l'eau, aux risques ou à la biodiversité.

3.2.1 Prévention des risques

La région est l'une des plus exposées de France aux risques inondation et littoraux. L'enjeu humain et économique associé est très important (40 % de la population et 50 % des emplois permanents sont concernés, ainsi qu'une large part des activités saisonnières). La situation géographique et le climat méditerranéen sont à l'origine de phénomènes de crues rapides, brutaux, amplifiés par les risques de rupture des digues.

Dans le domaine de la prévention des risques, l'Etat et la Région insistent particulièrement sur les priorités que sont les sécurisations de digues existantes, la rétention dynamique des crues par le travail sur la géomorphologie des cours d'eau, les opérations de sensibilisation et d'information auprès de la population, les mesures de prévention et les actions de développement de la connaissance qui permettront de mieux orienter les stratégies de prévention à venir et de mieux agir pendant la crise.

Pour être davantage efficace et répondre aux besoins des acteurs du territoire, ce développement de connaissance doit se faire dans un cadre partagé entre les acteurs scientifiques et techniques, les collectivités locales et leurs syndicats compétents dans le domaine de la prévention, la Région et l'Etat.

✓ Objectifs :

L'Etat et la Région poursuivent les objectifs suivants :

- Accompagner les actions menées dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) labellisés et des plans de submersion rapide (PSR) sur les bassins versants.
- Faire avancer la connaissance régionale en risques d'inondation afin de permettre la création d'un socle partagé de connaissance sur l'aléa, la vulnérabilité, les événements et les actions de prévention des risques.

✓ **Description des actions éligibles :**

- Connaissance et valorisation de la connaissance sur les risques naturels : l'objectif est de faire avancer le savoir régional sur les risques d'inondation afin de permettre la création d'un socle partagé aussi bien sur l'aléa, la vulnérabilité, les événements et les actions de prévention des risques. Ces développements répondent aux besoins de tous les acteurs de la prévention des risques (collectivités locales, Etat) afin d'aider à la prise de décisions dans différents domaines de la prévention,
- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et Plan de Submersion Rapide (PSR) : l'objectif est d'accompagner les actions menées dans le cadre des PAPI labellisés et des PSR sur les bassins versants. La liste des PAPI est fournie en annexe au présent contrat.

Prévention des risques	Coût total CPER 2015-2020
Observatoire régional des risques naturels	3 000 000
Stratégies locales de gestion du risque (PAPI...)	347 000 000*

* chiffre à revoir au regard des PAPI à labelliser.

Financement de la thématique Prévention des risques :

Etat : 70 350 000 €

Région : 70 000 000 €

FEDER (estimation) : 24 000 000 €

Départements : 46 000 000 €

Autres et MO : 140 000 000 €.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions en faveur de la prévention des risques fera l'objet de convention d'application pluriannuelle entre l'Etat la Région Languedoc-Roussillon et les partenaires.

Le financement de l'Etat et de la Région, au titre du CPER 2015-2020, porte sur les PAPI à labelliser. Les PAPI déjà labellisés ont déjà fait l'objet d'un engagement de l'Etat et continueront à être financés au titre du CPER précédent, ils sont rappelés pour mémoire dans le premier tableau ci-dessous. Le second tableau présente une estimation des PAPI futurs à labelliser.

LISTE DES PAPI DEJA LABELLISES

PAPI en cours	Ordre	Période couverte par le PAPI	Montant total du PAPI (M€)
Têt	1 ^{er}	2013 / 2017	14,9
Réart	1 ^{er}	2013 / 2017	9,5
Orb-Libron	2 ^{ème} (1 ^{er} sur le Libron)	2011 / 2015	32,1
Herauld	1 ^{er}	2012 / 2015	NC
Etang de l'Or	1 ^{er}	2014 / 2016	1,1
Vidourle	2 ^{ème}	2012 / 2017	50,5
Nîmes	2 ^{ème}	2015 / 2020	103
Gardons	2 ^{ème}	2013 / 2017	28,3
Ceze	1 ^{er}	2013 / 2016	2,4
Gard rhodanien	1 ^{er}	2009 / 2015	17,7
Lot	1 ^{er}	2014 / 2016	2

LISTE DES PAPI FUTURS

Futurs PAPI	Ordre	Période couverte par le PAPI	Montant potentiel du PAPI (M€)
Lez-Mosson*	2 ^{ème}	2015 / 2020	14,3
Aude*	2 ^{ème}	2015 / 2020	38
Agly	1 ^{er}	2016 / 2020	50
Herauld	2 ^{ème}	2016 / 2020	30
Etang de l'Or	2 ^{ème}	2017 / 2021	15
Vistre	2 ^{ème}	2015 / 2020	30
Ceze	2 ^{ème}	2017 / 2022	20
Gard rhodanien	2 ^{ème}	2016 / 2020	6
Autres : Tech – côte Vermeille Têt Réart Thau Lot Ardèche	2 ^{ème} (Thau : 1 ^{er})	2016 / 2022	NC

* en cours de labellisation.

3.2.2 Gestion de l'eau

Le Languedoc-Roussillon se partage entre trois grands bassins hydrographiques : le bassin Rhône-Méditerranée, le bassin Adour-Garonne, le bassin Loire-Bretagne (part marginale, tête du bassin du haut Allier en Lozère).

Sur l'ensemble de ce territoire régional, l'eau constitue un patrimoine essentiel et précieux qu'il convient de préserver pour maintenir l'attractivité de nos territoires, leur développement économique et la qualité de vie de nos populations.

La préservation et la gestion optimisée de ce patrimoine aquatique apparaît d'autant plus nécessaire que les pressions auxquelles sont soumis les ressources et milieux de notre région sont nombreuses et croissantes :

- Pressions quantitatives, liées notamment à la croissance démographique ou encore à l'évolution du climat, et à l'augmentation de consommation que celles-ci induisent ;
- Pressions qualitatives, liées à l'usage de certaines substances polluantes (en particulier les pesticides), que l'on retrouve dans nos ressources et milieux dans des quantités parfois telles qu'elles peuvent remettre en cause l'usage de certaines de ces ressources.

✓ **Objectifs :**

Dans ce contexte, la stratégie régionale vise à améliorer l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau, favoriser les économies d'eau, réduire les disparités d'accès à cette ressource et rétablir le fonctionnement d'écosystèmes et les continuités écologiques.

Les objectifs suivants sont poursuivis :

- Encourager les opérations d'économies d'eau pour toutes les catégories d'utilisateurs tout en poursuivant le projet d'extension et d'interconnexion du réseau hydraulique régional pour soulager les ressources locales et permettre un développement durable du territoire.
- Accentuer la lutte contre les pollutions des ressources locales, notamment la pollution par les pesticides. Une attention particulière sera portée aux milieux lagunaires à forte valeur patrimoniale et supports d'activités économiques multiples.
- Promouvoir la restauration physique des cours d'eau afin d'améliorer les flux sédimentaires et le fonctionnement naturel des cours d'eau et de leurs annexes.

✓ **Description des actions éligibles :**

Extension et interconnexion du réseau hydraulique régional

La Région continuera à développer son projet d'extension et d'interconnexion du réseau hydraulique régional.

Le programme Aqua Domitia sera poursuivi. Il vise à mobiliser la ressource sécurisée du Rhône afin de soulager les ressources locales et de permettre un développement durable du territoire et l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les travaux à mener sur la période du CPER concernent la poursuite des adducteurs des maillons Nord Gardiole et Biterrois jusqu'à leur interconnexion, ainsi que le maillon Minervois.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse apportera un financement total de 15 M€, dont 8 M€ à partager entre aides et avances. La Région, quant à elle, s'engage d'une part à contribuer au projet visant à régler complètement et définitivement les déficits structurels en eau dans les bassins versants où cela est possible, d'autre part à assurer une récupération des coûts auprès des usagers de l'eau d'Aqua Domitia à un niveau correspondant aux meilleures pratiques habituellement rencontrées en France.

Dans le Gard, Nîmes, Alès et le territoire interstitiel entre ces deux agglomérations pourraient connaître des problèmes sérieux d'approvisionnement en eau dans les prochaines années. Soucieuse de trouver une solution pour permettre un développement durable de ce secteur, la Région soutient la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par BRL et associant les agglomérations concernées et le département du Gard. Cette étude examinera toutes les solutions d'approvisionnement possibles et notamment la réalisation d'un adducteur qui sera la branche gardoise d'Aqua Domitia (Aqua Regordane) visant à mobiliser de la ressource Rhône à partir du réseau hydraulique régional.

A l'issue de cette étude, au moment des discussions à mi-parcours du CPER des travaux préparatoires pourront débuter, pour un montant de 3 M€. Le plan de financement de la partie relevant de l'extension du réseau hydraulique régional associera a minima BRL, la Région, les agglomérations de Nîmes et d'Alès, le Département du Gard et pourra être élargi en fonction des intérêts que les parties prenantes pourront trouver aux infrastructures.

Dans les Pyrénées-Orientales et la Lozère, des études et travaux seront également menés pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau de ces territoires.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions en faveur de la gestion de l'eau fera l'objet de convention d'application pluriannuelle entre l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région Languedoc-Roussillon et les autres partenaires.

Restauration physique des cours d'eau et seuils en rivière

L'objectif de cette mesure est d'améliorer la diversité et la qualité des habitats aquatiques ayant été dégradés par des activités anthropiques, et ainsi favoriser la qualité de la biodiversité qui pourra recoloniser ces habitats.

L'Etat et la Région contribueront aux travaux d'amélioration de la morphologie et de renaturation des cours d'eau, ou des milieux aquatiques directement liés à ces cours d'eau, visant à reconstituer des secteurs aquatiques identifiés dans le SRCE (secteurs en trame bleue et zones humides en particulier).

Ces travaux doivent s'inscrire au sein de démarches intégrant les différents leviers de la gestion de l'eau sur un territoire (contrats de rivière/lagunes, SAGE,...). Ils doivent permettre d'améliorer de manière importante la qualité et/ou la diversité des habitats aquatiques et permettre de restaurer un fonctionnement naturel des milieux.

Économies d'eau hors zone agricoles

Outre les actions menées en zones agricoles pour optimiser les ouvrages d'irrigation existants (développement des réseaux d'irrigation sous pression, contrats de canaux...), l'Etat et la Région encourageront les projets visant à l'optimisation des grands ouvrages structurants d'adduction d'eau, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de gestion concertée et qu'ils relèvent d'intérêt régional ou a minima départemental.

Ils soutiendront également les actions de promotion des économies d'eau pouvant être menés par :

- les collectivités : suivi régulier des consommations, réalisation de diagnostics, mise en place de dispositifs hydro-économes et d'optimisation de l'arrosage, choix d'espèces méditerranéennes peu consommatrices en eau, adaptation des pratiques ;
- les professionnels, avec des approches spécifiques par filière : suivi sectorisé des consommations, circuits fermés, dispositifs d'arrêt automatique, dispositifs, hydro-économes, récupération des eaux pluviales, irrigation raisonnée des espaces verts.

Les actions soutenues le seront au travers d'appels à projets, ou dans le cadre d'opération pilotes présentant un caractère innovant ou exemplaire.

Les actions de sensibilisation, de formation et d'information réalisées en direction de ces différents publics pourront également être accompagnées.

Lutte contre la pollution par les pesticides hors zone agricole

Les actions éligibles au titre du CPER visent à réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles pour le traitement des voiries, espaces verts, terrains de sport, cimetières, infrastructures linéaires en les remplaçant par des techniques alternatives (traitements mécaniques ou thermiques en particulier).

L'État et la Région soutiendront donc :

- l'élaboration et mise en œuvre de plans de désherbage alternatifs de type PAPPH (plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles) ;
- les premiers investissements liés à la mise en œuvre de ces plans de désherbage alternatifs (achat de matériel permettant la réalisation de traitements mécaniques ou thermiques) ;
- l'animation visant à l'acquisition, la synthèse et la communication de l'avancement des démarches ZNA.

L'objectif est bien de viser le « zéro pesticides » partout là où les pratiques sont adaptables.

Qualité des eaux lagunaires

Les lagunes sont le réceptacle des pollutions issues des bassins versants dont elles sont l'exécutoire. Il s'agit ici d'agir en amont des pollutions qui touchent les milieux aquatiques afin de préserver la ressource, la biodiversité ainsi que les usages et activités économiques qui peuvent y être liées.

Les actions éligibles au titre du CPER visent donc à poursuivre la mise en place de schémas directeurs, identifiant et quantifiant les flux, ainsi que les investissements qui en découleront. Des appels à projet seront également proposés pour favoriser l'émergence d'actions innovantes visant à lutter contre ces pollutions.

Gestion de l'eau	Coût total CPER
Aqua Domitia	75 000 000
Restauration physique des cours d'eau et seuils en rivière	78 000 000
Économies d'eau hors zones agricoles	15 000 000
Lutte contre la pollution par les pesticides hors zones agricoles	13 000 000
Qualité des eaux lagunaires	12 000 000
Sécurisation de la ressource en eau entre Nîmes et Alès	3 000 000
TOTAL	196 000 000

Financement de la thématique Gestion de l'eau

Etat : 72 800 000 € (crédits Agence de l'Eau)

Région : 49 500 000 €

FEDER (estimation) : 6 200 000 €

Autres (estimation) : 67 000 000 €

3.2.3 Reconquête de la biodiversité

La région Languedoc-Roussillon bénéficie d'une diversité très riche (milieux littoraux et lagunaires, grands espaces agricoles, zones de massif et de piémont) et de paysages attractifs constituant un facteur d'attractivité et des éléments clés du développement économique régional. En même temps, le territoire régional est confronté à de nombreuses pressions (étalement urbain, fermeture des milieux liée à la déprise agricole, artificialisation et mutation des espaces...).

En tant que Région d'excellence pour la biodiversité, la Région Languedoc-Roussillon, aux côtés de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole, affirme dans ce contexte son ambition d'accueillir le siège national de la future Agence Française pour la Biodiversité.

✓ **Objectifs :**

- Se donner les moyens d'assumer une responsabilité de premier plan au niveau national et européen dans une région exceptionnellement riche en biodiversité
- Maintenir la qualité des paysages et des espaces naturels comme facteur d'attractivité et de bien-être des populations et facteur de développement de l'économie présente
- Maintenir et améliorer les services écologiques qui contribuent fortement à une croissance économique et durable en restaurant et valorisant les espaces naturels, les infrastructures vertes et bleues du LR
- Concilier la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire dans un contexte de développement économique et démographique soutenu, dans un objectif « gagnant-gagnant ».

✓ **Description des actions éligibles :**

En matière de reconquête de la biodiversité et de préservation des ressources, au regard des enjeux régionaux, les actions auront pour objectifs :

- De favoriser la restauration des continuités écologiques dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE - opérations visant à maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques identifiées dans le cadre du SRCE ; investissements sur les territoires en faveur des espèces menacées ; actions visant à permettre d'améliorer le porter à connaissance...),
- Gérer et consolider les réseaux des aires naturelles à forte valeur écologique (soutien aux investissements et au fonctionnement des réserves naturelles nationales et régionales ; actions d'animation et de gestion contractuelle des sites du réseau Natura 2000 ; soutien aux actions visant à réduire l'impact de la fréquentation sur les espaces naturels côtiers ; soutien aux projets de préservation et de restauration identifiés dans les SAGE et contrats de lagune ou ayant été éligibles à une démarche d'appel à projets régional ou national).

- De soutenir les actions des chartes des Parcs naturels régionaux,
- De mettre en œuvre la charte du PNC dont le SRCE et les actions d'agropastoralisme.

En matière de structuration des acteurs de la biodiversité et éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), le CPER permettra l'accompagnement de la mise en œuvre des plans et schémas régionaux pour la transition écologique et énergétique et le soutien aux plateformes régionales d'actions partenariales EEDD.

Dans le domaine du milieu marin, le CPER favorisera la mise en place d'un programme d'actions pour les milieux marins visant le maintien et la restauration des écosystèmes marins. Il veillera à l'accompagnement des actions prévues dans les plans de gestion des aires marines protégées (dont le Parc marin du Golfe du Lion) visant à l'atteinte du bon état écologique, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Milieu Marin de Méditerranée. Les actions en faveur de la biodiversité marine issues des travaux du Parlement de la Mer seront également soutenues.

Reconquête de la biodiversité	Coût total CPER
Mise en œuvre du SRCE	10 000 000
Réseau des aires naturelles à forte valeur écologique	35 000 000
Mise en œuvre des chartes de parc	30 000 000
Parc national des Cévennes	11 600 000
Structuration des acteurs de la biodiversité	700 000

Financement de la thématique Reconquête de la biodiversité :

Etat : 16 840 000 €.

Région : 23 600 000 €.

FEDER (estimation) : 6 200 000 €.

FEDER + FEADER soit Crédits UE : 10 500 000 €.

Autres (estimation) : 32 100 000 €.

3.2.4 Valorisation et mise en tourisme des Opérations Grands Sites et autres territoires à haute valeur environnementale et patrimoniale

✓ Objectifs :

L'Etat et la Région favoriseront la mise en œuvre des programmes des opérations grands sites et des autres sites à haute valeur environnementale et patrimoniale, à travers la réalisation des études et des investissements prévus aux programmes des opérations grands sites validés par le MEDDE après avis de la commission supérieure des sites perspectives et paysages.

✓ Description des actions éligibles :

La Région soutiendra les investissements, actions de mise en tourisme, la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs. L'Etat interviendra dans le cadre de son programme opérations grands sites, sur le soutien aux opérations de mise en œuvre des projets structurants permettant de rétablir les qualités fondamentales des sites et la qualité d'accueil du public. Les sites dotés d'un programme de label Grand Site de France, dont les actions ont suffisamment avancé et permettent de mesurer les effets positifs sur le terrain comme Pont du Gard, Massif du Canigou, Gorges de l'Hérault et Camargue Gardoise, serviront de référence.

Projets territoriaux de développement durable	Coût total CPER
Projets territoriaux de développement durable (OGS et autres sites)	34 000 000 €

Financement de la thématique Projets territoriaux de développement durable

Etat : 2 094 000 €

Région : 11 500 000 €

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels FEDER et FEADER.

Pour mémoire, les travaux sur les monuments historiques (MH) et le patrimoine culturel bénéficieront de crédits de l'Etat au titre du Ministère de la Culture et de crédits de la Région, à travers le volet « Culture et Patrimoine » du CPER.

* * *

Financement total du volet Transition écologique et énergétique :

Etat : 182 844 000 €

Région : 175 760 000 €

FEDER (estimation) : 62 700 000 €

Autres (estimation) : 303 210 000 €

Objectif thématique	Coût total CPER	Part État CPER		Part Région CPER	Fonds UE (FEDER/FSE FEADER/FEAMP)	Part Autres CT/EPCI*	Autres partenaires financiers*
		BOP					
Énergies renouvelables, efficacité énergétique et économie circulaire	56 520 000	ADEME	20 760 000	20 760 000	15 000 000		
Risques d'inondation	350 000 000	181	70 350 000	70 000 000	24 000 000		185 650 000
Gestion de l'eau	196 000 000	AERMC	72 800 000	49 500 000	6 200 000	36 300 000	31 200 000
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	87 300 000	217+113	16 840 000	23 500 000	10 500 000	3 300 000	33 160 000
Développement durable	34 894 000	113	2 094 000	12 000 000	7 000 000	13 600 000	
Sous-Total Transition écologique et énergétique	724 714 000		182 844 000	175 760 000	62 700 000	53 200 000	250 010 000

* sous réserve de confirmation.

4 VOLET NUMERIQUE

Thématique 4. 1. Accélérer le déploiement du haut et très haut débit fixe

Les évolutions récentes dans le domaine des technologies et de l'information ont fait émerger de nouveaux comportements et de nouveaux besoins.

La fibre optique au domicile ou à l'entreprise permet d'envisager de nouveaux services à haute valeur ajoutée ou d'améliorer les performances de services existants avec des impacts substantiels sur la croissance économique.

L'évolution de l'écosystème numérique, en particulier, la mise en œuvre des projets de créations de réseaux d'initiative publique THD par les Départements, implique l'actualisation des documents sur lesquels s'appuie la stratégie régionale dans le domaine numérique, adoptée le 1er février 2013 :

- La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) élaborée par l'Etat en partenariat avec la Région et les Départements dresse un diagnostic des usages et des besoins en matière de haut et très haut débit.
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), document stratégique de moyen terme qui a vocation à constituer un cadre pour les futurs projets de RIP.

✓ Objectifs :

La couverture numérique sur l'ensemble du territoire est un enjeu prioritaire pour favoriser le développement économique, accélérer l'émergence de services innovants et assurer la cohésion sociale notamment grâce aux nouveaux emplois créés.

Les principaux objectifs identifiés dans ce CPER sont :

- Poursuivre l'engagement régional en faveur du déploiement du haut débit
- Accélérer le déploiement des réseaux THD sur l'ensemble du territoire
- Favoriser l'accès au HD et THD pour la communauté de l'enseignement et de la recherche
- Finalisation de la couverture haut débit de l'ensemble du territoire à l'horizon 2017

L'action de la Région a permis le déploiement du haut débit résidentiel, au travers du projet haut débit pour tous. En 2010 un Plan numérique a été engagé par la Région avec quatre Départements (Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales) dont l'objectif est d'étendre le service d'accès internet à 2Mbps minimum à 80 % au moins de la population de chaque commune du Languedoc-Roussillon.

Ce programme, a nécessité la mise en place d'équipements spécifiques (armoires de sous-répartition, équipements de diffusion hertzienne, dotation en kit satellites...) dans 555 communes. Il a été conduit conjointement avec les Départements dans le cadre d'un contrat de partenariat d'une durée de sept ans avec France Télécom Orange (contrat signé en décembre 2009 pour la réalisation d'une opération d'un montant global de 52 M€ avec une participation du FEDER de 10 M€ et des Départements à 50 % du solde, soit 20 M€).

Le contrat de partenariat arrive à échéance en janvier 2017. Au titre des deux dernières années du contrat (2015, 2016), le montant qui devra être mobilisé est de 6,9 M€ en 2015 et 7,5 M€ en 2016. Par ailleurs, une enveloppe d'extension de 3 M€ reste mobilisable pour relier en fibre optique ceux, des NRA raccordés en cuivre, qui connaissent une saturation récurrente du service.

Aujourd'hui 93 % de la population régionale du Languedoc-Roussillon bénéficie de l'accès au haut débit résidentiel. Ce réseau permet donc de proposer un service de qualité en attendant le déploiement des futurs réseaux THD qui proposeront des niveaux de connexions supérieurs adaptés aux évolutions des services dématérialisés (30Mbps minimum).

Le soutien au déploiement des réseaux d'initiatives publiques THD au sein des Départements

Outre la fourniture d'un service dimensionné pour les futurs besoins des habitants et des entreprises, la desserte des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique.

Pour atteindre l'objectif gouvernemental de couverture exhaustive de la population à l'horizon 2022, le plan « France Très haut débit », élaboré dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), prévoit un soutien de l'Etat aux réseaux d'initiative publique, en dehors des zones d'initiative privée.

Le programme national, dont l'objectif final est le déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (Fiber to the Home : FttH) sur l'ensemble du territoire, vise à permettre une plus grande cohérence entre les déploiements des opérateurs privés (Orange en Languedoc-Roussillon) dans les zones de population dense (197 communes répertoriées), et les zones moins denses qui feront l'objet de RIP portés par des collectivités territoriales.

L'intervention des opérateurs privés dans les communes les plus densément peuplées, concernera en 2020, 57 % de la population régionale. L'initiative publique est donc attendue pour assurer la desserte en THD de 43 % de la population régionale. L'Etat et la Région accompagnent les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) départementaux s'inscrivant dans le SDTAN régional.

Le soutien de l'Etat, à travers le PIA, n'est pas contractualisé au présent contrat.

La Région Languedoc-Roussillon a décidé de soutenir les projets de RIP départementaux et inscrit cette volonté ambitieuse pour un montant de 100 M€.

Le développement du HD et THD pour la communauté de l'enseignement et de la recherche

Le réseau R3LR est une initiative de la Région qui permet notamment à la communauté de l'enseignement et de la recherche du Languedoc-Roussillon d'accéder à haut et très haut débit aux réseaux nationaux et internationaux spécifiques à l'éducation et la recherche.

R3LR regroupe tous les établissements du Languedoc-Roussillon (près de 400 sites) qui bénéficient des services de RENATER (Réseau National de Télécommunications de l'Enseignement et la Recherche) fournisseur d'accès spécifique à cette communauté et présent à Montpellier, au CINES.

R3LR en synthèse, c'est :

- La mutualisation des besoins des sites qui permet de proposer, des coûts maîtrisés, des niveaux de service adaptés aux besoins de l'ensemble des établissements raccordés.
- Un outil au service de la communauté de la recherche, de l'enseignement, de la santé, de la culture...
- Une volonté forte de la Région de donner aux chercheurs, aux enseignants, aux élèves et aux étudiants, les moyens d'échanger entre eux, avec leurs pairs, quel que soit leur localisation dans des conditions techniques de qualité, adaptés à leurs besoins.
- Le pari que fait la Région de promouvoir les nouveaux services et les outils pédagogiques développés grâce à ces réseaux : Espaces Numériques de Travail ; l'Ordi, visioconférence notamment.

Financement de la thématique 4.1. Accélérer le déploiement du haut et très haut débit :

Etat : 94 M€ issus du programme des investissements d'avenir (PIA).

Région : 17,4 M€ (PPP Haut Débit), 100M€ (RIP) + 20 M€ (R3LR) + 0,9 M€ (mise à jour documents stratégiques et études), soit un montant global d'engagement de 138,3 M€.

FEDER (estimation) : 21 000 000 €.

Autres (estimation) : à déterminer.

Thématique 4. 2. Développer les usages du numérique

La SCORAN 2.0 sera établie en traitant :

- d'une part, la question de la couverture numérique des territoires à haut et très haut débit (ce document identifiera, pour les réseaux fixes et mobiles, les priorités de déploiement et le phasage des projets de RIP) ;
- d'autre part, l'ensemble des aspects relevant du déploiement des usages, des services et des contenus numériques attendus par les acteurs économiques et les citoyens.

Il s'agira notamment de :

- élaborer la SCORAN 2.0,
- procéder à l'actualisation du SDTAN régional.

En parallèle, l'Etat et la Région ont identifié les objectifs suivants au titre du CPER 2015/2020 :

- Renforcer l'information géographique et spatiale : gouvernance et évolution de l'écosystème numérique,
- Déployer le numérique au sein des établissements d'enseignement supérieur,
- Assurer la résorption des zones blanches de téléphonie mobile,
- Favoriser la réutilisation des données et les usages numériques notamment dans le domaine culturel.

Cet engagement en faveur des usages numériques est valorisé à travers la volonté de Montpellier Méditerranée Métropole d'introduire les TIC dans l'espace public urbain, permettant ainsi une gestion intelligente (notamment économique) des infrastructures (eau, énergies, transports...) et une amélioration de la qualité de vie des citoyens dans le respect de l'environnement. Cet écosystème supposera la présence de capteurs sur l'ensemble des réseaux.

C'est aussi la possibilité pour la Métropole de se positionner à l'international grâce à l'octroi du label « French Tech » qui promeut l'écosystème des start-up en matière numérique, en renforçant leur visibilité à l'international.

✓ **Description des actions éligibles :**

Le renforcement de l'information géographique et spatiale à travers la plateforme SIG LR

Dans le cadre du CPER 2015/2020, L'Etat et la Région soutiennent le fonctionnement de l'association SIG LR, une enveloppe de 600 000 € minimum y sera consacrée. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des financements accordés depuis 2009.

Sur la période, l'Etat et la Région accompagnent les ambitions affichées par la plate-forme régionale. Quatre d'entre elles sont jugées stratégiques :

- accompagnement des acteurs régionaux,
- l'infrastructure de données géographiques : intégration de modules "Open Data" en complément des fonctions existantes à maintenir,
- les référentiels géographiques régionaux (ORTHO 20cm, OCS GE, SCANS, SOLS) : accessibles gratuitement pour les acteurs publics voire privés,
- les Systèmes d'information géographique (SIG) Thématiques mutualisés sur SCOT, Forêt, Telecoms, Réseaux et Adresse.

La réalisation de ces actions confirmera SIG LR dans son rôle d'outil au service des acteurs publics et privés de la région. La région poursuivra son rôle d'acteur pivot entre les territoires et les plate-formes Open Data et Inspire de l'Etat.

Le Département de l'Hérault participe à cette action à hauteur de 100 000 € au CPER.

Mise en place d'un hébergement mutualisé pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de Montpellier (H2M)

Aujourd'hui, il existe un réel besoin d'hébergement sécurisé des données. Actuellement les hébergements sont réalisés sur différents sites universitaires ou organismes de recherche avec des niveaux de services, de sécurité, et capacités de stockage des données insuffisants. Par ailleurs les services privés présents sur le marché ne présentent pas forcément les conditions et les garanties de confidentialité (cf. Patriot Act), de sécurité et de coût susceptibles de répondre aux besoins des universités et des centres de recherche.

Le projet H2M porté par RENATER permet de mutualiser l'ensemble des services d'hébergement sur un seul lieu : le CINES, point central du cœur du réseau régional R3LR, à partir duquel sont raccordés tous les établissements éducatifs, les universités et les centres de recherches.

Le projet consiste :

- Dans un premier temps à utiliser les capacités d'hébergement du CINES afin de démarrer dès 2016 par la mise place d'une offre de services informatiques accessibles via des serveurs distants (Cloud).

- Dans un second temps, de construire une solution de stockage de données mutualisée (Datacenter) sur un terrain mis à disposition gratuitement par l'Etat (à proximité du CINES) dédiées aux besoins des partenaires et autres ayant droits RENATER. Ainsi, face à l'impérieuse nécessité de sécurisation informatique de notre innovation et de garantie de la confidentialité nationale, le projet H2M participe au développement de la compétitivité régionale et nationale en proposant une solution d'hébergement répondant aux attentes des équipes les plus performantes en matière de R&D.

D'un coût total aujourd'hui estimé à 6,8 M€, l'Etat maître d'ouvrage est en recherche de cofinancement dans le cadre du CPER 2015/2020, hors financement du Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Résorption des zones blanches de téléphonie mobile

Dans le cadre d'un nouveau programme national en accord avec les opérateurs, l'Etat prévoit de soutenir et d'accompagner les conseils départementaux dans leurs actions visant à accroître la couverture mobile de leur territoire. Une enveloppe de l'Etat de 700 K€ est dédiée à cet objectif.

Autres actions identifiées :

La culture numérique et les projets portés par les territoires pourront également être soutenus sous réserve des conditions d'éligibilité.

Financement de la thématique 4.2. Usages du numérique :

Etat : 1 724 000 €

Région : 3 300 000 €

FEDER (estimation) : 9 850 000 €

Autres (estimation) : à définir.

5 VOLET INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Les filières Santé, Agroalimentaire et éco-industrie présentent en région un degré de structuration permettant de discerner des enjeux et des stratégies de développement propres qui sont largement inscrits dans des logiques nationales ou européennes. En effet, ces trois filières disposent d'un comité stratégique régional qui favorise la montée en puissance des entreprises qui y participent. La même dynamique s'applique aux filières de la Transition numérique, transition énergétique et Eau qui relèvent des domaines de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S) ainsi que des Plans Industriels.

Toutes ces filières, mais d'autres également, s'appuyant sur des technologies clés, présentent une opportunité de développement pour construire l'industrie régionale et les emplois de demain. La présence d'un pôle de compétitivité ou d'un cluster majeur structure et organise ces filières. Les actions visant à accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation ou d'internationalisation seront soutenues dans le cadre du CPER notamment via les pôles de compétitivité, les clusters, l'association Transferts LR et Sud de France Développement.

Les actions accompagnées permettront également de favoriser la structuration des dynamiques émergentes à fort potentiel notamment par la construction de partenariats pérennes et de mutualisations efficaces. Elles permettront aux filières présentant un enjeu territorial et local de réussir leurs mutations et diversifications.

L'action de l'Etat et de la Région s'appuiera sur les mesures du programme d'investissement d'avenir (PIA) et sur la stratégie de spécialisation intelligente (3S).

Les priorités seront établies en prenant pour base les priorités établies par le schéma régional de développement économique, d'innovation et de recherche (SRDE) et complétées par la nouvelle stratégie régionale de l'innovation (SRI) conçue autour d'une exigence européenne de spécialisation intelligente. Elles intégreront les grandes orientations de politique industrielle de la France avec les 34 plans industriels, les comités stratégiques de filières et les pôles de compétitivité.

Ce volet prendra en compte les enjeux auxquels est confronté le territoire régional en matière d'innovation, de filières d'avenir et d'usine du futur et pour lesquels le CPER constituera le cadre d'intervention privilégié, en articulation avec le programme des investissements d'avenir (PIA) notamment. Ces priorités s'appuieront sur l'objectif de financement régionalisé de 28 M€ estimé par le Commissariat général à l'investissement (CGI) et mobilisé par la Banque publique d'investissement (BPI) France pour la région Languedoc-Roussillon. L'Etat et la Région s'engagent à accompagner les entreprises de Languedoc-Roussillon pour atteindre cet objectif.

Dans le cadre du présent CPER et afin de veiller à des synergies efficientes, la complémentarité des actions soutenues par l'Etat et par la Région sera valorisée et fera l'objet d'un suivi spécifique.

Ce volet représente un potentiel d'investissements valorisés de 28 M€ de crédits au titre du PIA pour l'Etat et de 23,64 M€ pour la Région. Crédits auxquels s'ajouteront 8,36 M€ de FEDER.

Financement du volet Innovation, Filières d'avenir et Usine du Futur :

Etat : 28 M€ (Programme des Investissements d'Avenir – PIA)

Région : 23 640 000 €.

FEDER (estimation) : 8 360 000 €

Autres (estimation) : à déterminer.

6 VOLET EMPLOI, FORMATION, JEUNESSE

✓ **Objectifs :**

Le CPER fait de l'emploi une dimension transversale à intégrer pleinement dans les autres axes du CPER.

L'Etat et la Région se fixent comme priorité stratégique d'accompagner les entreprises pour faire face aux mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels des actifs.

Les principaux enjeux régionaux identifiés sont :

- Créer les conditions du développement de l'emploi en structurant les filières économiques et en adaptant l'appareil de formation.
- Favoriser la création d'emploi industriel et l'implantation de nouvelles entreprises.
- Accompagner la montée en gamme des biens et services produits en région.
- Assurer une égalité de traitement entre les territoires à plusieurs niveaux : au sein des quartiers politiques de la ville, au niveau de certains territoires ruraux, et de certaines zones à fort taux de chômage.
- Faire reculer la pauvreté en augmentant le taux d'emploi et les niveaux de qualification ; notamment des jeunes et des seniors.

Le CPER s'inscrit en pleine cohérence avec les Programmes Opérationnels (PO) nationaux FSE ou régionaux FEDER/FSE concernant la programmation 2014-2020, ainsi qu'avec les programmes nationaux et régionaux traitant des mêmes sujets :

- Le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015,
- Le Schéma régional de développement économique (SRDE).

✓ **Description des actions éligibles :**

Quelques pistes d'actions structurantes :

- Adapter l'appareil de formation aux enjeux économiques régionaux identifiés ci-dessus,
- soutenir l'économie productive sur des secteurs clefs liés à la spécialisation intelligente ; notamment des secteurs santé, numérique...
- conforter et structurer l'économie de proximité,

- poursuivre le soutien aux activités agricoles,
- développer le tourisme notamment le tourisme culturel ; dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'offre touristique et du développement d'une offre touristique plus lisible,
- soutenir le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire.

L'Etat et la Région décident en conséquence de soutenir les projets suivants :

- Améliorer la connaissance des territoires, des filières et des acteurs :
 - Il s'agit d'améliorer les diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels, développer et améliorer la réalisation de diagnostics partagés et articuler les diagnostics locaux avec les démarches menées au niveau national et régional afin de partager une vision de la situation économique de la région.
 - L'Etat et la Région conviennent de confier ce travail à l'association Atout métiers (regroupant le Carif et l'Oref LR). Un travail en commun Atout métiers, INSEE, Services état (DIRECCTE), services du Conseil régional, pôle emploi en lien avec les partenaires sociaux et des travaux menés au sein de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi (COPIRE) sera poursuivi afin d'améliorer les diagnostics de territoires et identifier les dynamiques des territoires pour enrichir les diagnostics de la vision prospective.
- Soutenir la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du Service Public de l'Emploi Régional (SPER) et du Service Public Régional de l'Orientation, notamment par la mise en réseau des acteurs et leur professionnalisation (Appui de l'association régionale des missions locales),
- Sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail : il s'agit de donner du sens à la réforme de la formation professionnelle et contribuer à la mise en œuvre d'un accompagnement individuel à la personne quel que soit son statut. Une attention particulière sera portée sur les groupements d'employeurs qui constituent des outils au service de la sécurisation des personnes, à travers le Centre de Ressource des groupements d'employeurs, ainsi que sur les maisons du travail saisonnier,
- Accompagner les stratégies « ressources humaines » des entreprises et des branches professionnelles, grâce notamment aux actions suivantes :
 - ARACT – Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail : actions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), appui au dialogue social, articulation avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), développement de l'alternance...
 - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS),
 - Développement de l'apprentissage.

Libellé du projet (ou programme)	Coût total CPER
Améliorer la connaissance des territoires, des filières et des acteurs	7 520 000
Mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du SPER et du Service Public Régional de l'Orientation	1 520 000
Sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	1 770 000
Accompagner les stratégies « ressources humaines » des entreprises et des branches professionnelles	11 090 000

Financement du volet Emploi – Formation - Jeunesse :

Etat : 7 900 000 €

Région : 14 000 000 €

7 VOLET CULTURE ET PATRIMOINE

La culture est un des axes essentiels de développement du territoire du Languedoc-Roussillon, augmentant son attractivité tant du point de vue touristique qu'en terme d'attractivité pure, favorisant la cohésion et la solidarité entre territoire et générations et contribuant à l'épanouissement des populations. La culture y est représentée par tous les champs qui la composent : arts plastiques et visuels, arts numériques, cinéma et audiovisuel, livre, théâtre, danse, musique, arts de la rue et du cirque, patrimoines archéologique, muséographique, bâti, mobilier et linguistique.

Conscients et soucieux de l'enjeu que représente le secteur culturel en Languedoc-Roussillon, Etat et Région conviennent d'un volet culture et patrimoine spécifique, qui aura pour objectif de préserver et mettre en valeur les atouts régionaux du patrimoine archéologique, historique et de mémoire.

Il s'agira plus particulièrement de conforter un tourisme culturel et patrimonial performant en développant une offre de qualité répondant aux attentes des visiteurs, notamment en impulsant une nouvelle dynamique de collaboration entre les sites, des actions de formation destinées à accompagner les professionnels du secteur vers une meilleure adaptation de l'offre à la demande, tout en assurant la conservation, la restauration et la valorisation des monuments historiques.

Une attention particulière sera portée par la Région à la valorisation des musées qui constituent un élément fort de l'attractivité touristique et culturelle en Languedoc-Roussillon.

L'Etat et la Région conviennent également d'encourager et de promouvoir le développement des nouveaux outils, services et usages du numérique dans le champ de la création, du patrimoine et des industries culturelles. Cet objectif est traité dans le cadre du volet Numérique du présent contrat – thématique Usages du numérique.

Thématique 7. 1. Mémorial du Camp de Rivesaltes

✓ Objectifs :

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes est un lieu de mémoire unique et incontournable qui ouvrira ses portes à l'automne 2015 sur le site de l'ancien camp sur la commune de Rivesaltes. Situé à quelques kilomètres de Perpignan, le camp de Rivesaltes témoigne des deux conflits majeurs de la France dans la deuxième partie du vingtième siècle, la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie. Il fut camp de transit pour les réfugiés espagnols, centre d'hébergement surveillé, centre régional de rassemblement des Juifs et camp de regroupement de Harkis et de leur famille. Ce lieu tient sa singularité de sa spécificité historique, de ses dimensions et de son authenticité.

Considérant la dimension territoriale, historique et symbolique du projet, la Région Languedoc-Roussillon assure la maîtrise d'ouvrage du Mémorial depuis janvier 2012 à la suite du

Département des Pyrénées Orientales, initiateur du projet sous la Présidence de Christian Bourquin. C'est l'architecte Rudy RICCIOTTI qui a remporté le concours de maîtrise d'œuvre et qui a donc travaillé sur la configuration du Mémorial, en collaboration avec le cabinet audois Passelac & Roques. D'une surface SHON de 3 830 m², le Mémorial sera érigé au cœur de l'ancien îlot F (42 ha) du camp, au milieu des constructions existantes qui sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et dont l'authenticité sera préservée.

Le futur site se veut être un espace de référence de l'histoire des déplacements forcés de populations et de leur mise sous contrôle, à travers l'histoire du camp et les conséquences des conflits qui ont précipité dans ce lieu des personnes considérées comme indésirables en raison, notamment, de leurs origines, croyances ou opinions (Espagnols, Juifs, Tsiganes, Harkis...), en prenant bien soin de marquer la spécificité de chaque situation et en refusant tout amalgame qui empêche la compréhension historique des événements et des situations. Les enjeux de mémoire, de transmission et d'éducation constituent les fondements du Mémorial du camp de Rivesaltes.

Un Etablissement public de coopération culturelle a été créé par la Région et le Département des Pyrénées Orientales pour assurer la gestion et l'exploitation de l'établissement.

Un Fonds de dotation pour le Mémorial a été créé pour récolter des fonds afin de financer différents volets du projet. Il est présidé par Anne Lauvergeon.

Le Conseil Scientifique est présidé par l'historien Denis Peschanski, spécialiste des camps.

Financement de la thématique 7.1 Mémorial du Camp de Rivesaltes :

Les travaux engagés pour réaliser le Mémorial représentent un coût de 23 M€, principalement assurés par la Région Languedoc-Roussillon (65 %), le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (35 %) et l'Etat (11,5%).

Etat : 2 700 000 € (dont restauration du monument historique).

Région : 13 200 000 €.

Autres (Département) : 7 100 000 €.

Thématique 7. 2. Monuments historiques

✓ Objectifs :

Le Patrimoine culturel est au carrefour des enjeux de transmission culturelle, de conservation et de développement touristique et économique. Il participe à la construction de l'identité régionale, à la structuration de son territoire et au renforcement de l'attractivité du Languedoc-Roussillon.

C'est pourquoi l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon favorisent une politique de conservation du patrimoine et d'aménagement du territoire. Cette politique de conservation/restauration porte sur les patrimoines mobilier et immobilier. Pour l'inscription au CPER sont ciblées les opérations des Monuments Historiques, classés ou inscrits, majeurs et dont l'état de conservation nécessite une intervention d'ampleur pour laquelle les territoires maîtres d'ouvrage s'engagent, tant sur le plan financier que sur celui d'une réalisation d'ici l'achèvement du contrat.

Cette politique est également essentielle à la pérennisation d'entreprises qui emploient du personnel souvent hautement qualifié (tailleurs de pierre, sculpteurs, restaurateurs, maîtres-verriers...). Elle est donc également un garant de la préservation des savoir-faire, indispensable à la qualité des restaurations et de la conservation du patrimoine.

✓ Description des actions éligibles :

Seuls les édifices classés ou inscrits sont concernés, conformément à la liste établie. Les opérations concernées devront avoir reçu l'autorisation préfectorale (ou l'accord de la DRAC) d'effectuer les travaux.

L'Etat et la Région financent uniquement les travaux visant à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine. Ce qui exclut a priori : la plomberie, l'électricité, le chauffage, la climatisation, l'acquisition de mobilier, l'installation de cloisons et de doublages, les systèmes d'alarme, les aménagements extérieurs, l'éclairage extérieur, l'installation de sanitaires.

L'Etat peut également financer, au titre du CPER, les études diverses préalables aux travaux : relevés, sondages, études diverses, maîtrise d'œuvre...

Financement de la thématique 7.2 Monuments historiques :

Etat : 8 650 000 €

Région : la Région interviendra au titre des contrats de territoire, dans le cadre de l'enveloppe globale de 120 000 000 € consacrés au volet territorial.

Autres : à déterminer.

Thématique 7. 3. Musées

✓ Objectifs :

Il s'agit notamment de construire un tourisme culturel et patrimonial performant en développant une offre de qualité répondant aux attentes des visiteurs.

L'objectif est d'adapter et de développer une filière performante. En effet, le tourisme culturel est un secteur-clef à développer. L'offre culturelle de la région constitue un facteur de différenciation sur le marché du tourisme. L'enjeu est avant tout de faire émerger le Languedoc-Roussillon en tant que destination culturelle majeure, en valorisant la multiplicité des richesses patrimoniales. Cette ambition doit notamment se traduire par le soutien aux projets actuels tels que le Mémorial du camp de Rivesaltes, le Musée Régional d'Archéologie à Narbonne et le Musée de la Romanité à Nîmes, qui ont été pensés comme une nouvelle génération de lieux de valorisation du patrimoine historique de notre territoire, au plus près des recherches scientifiques portées sur ces thématiques mais aussi dans un nouveau rapport au public.

Dans cette dynamique, il est important d'impulser de profonds changements dans les pratiques des acteurs culturels et touristiques, d'imaginer des stratégies et des modes d'organisation collective afin de réduire les coûts, d'améliorer la qualité de l'offre patrimoniale et sa lisibilité, et enfin de renforcer les synergies avec le monde du tourisme afin de promouvoir et commercialiser des produits touristiques conformes aux attentes.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique de collaboration entre les sites, des actions de formation destinées à accompagner les professionnels du secteur vers une meilleure adaptation de l'offre et de la demande.

✓ Description des actions prioritaires :

Sont visés les opérations d'envergure dont les collections sont labellisées Musées de France ou dont l'intérêt régional et national est avéré, et complétant la répartition des musées à l'échelle du territoire régional. L'archéologie et les arts plastiques sont notamment privilégiés.

Financement de la thématique Musées :

Etat : pas de financement.

Région : 19 150 000 €

Autres : à déterminer.

Récapitulatif des financements (Rivesaltes + Monuments historiques + Musées) :

Etat : 11 350 000 €

Région : 32 350 000 €

Autres (estimation) : 9 100 000 €.

Liste des opérations prioritaires :

<i>Département – ville d'implantation – opération</i>
Monuments historiques
11- Narbonne - Ancienne cathédrale St Just - Restauration du cloître
11- Narbonne - PCR du port antique
11- CG11 - St Martin des Puits - Eglise
11- St Papoul - Ancienne cathédrale - Révision générale
11- Termes - Château
30- Nîmes - Amphithéâtre
30- St Gilles - Ancienne abbatale
30- Alès - Ancienne cathédrale
34 - Castries - Château - Restauration des intérieurs et du mobilier
34- Lattes - Site archéologique
34- Lodève - Eglise Saint Fulcran
34- Villeneuve-les-Maguelone
48- Mende - Hôtel de Ressouches - Maison Pons
66- Codalet - St Michel de Cuxa - Abbaye
66- Arles- sur-Tech - Ancienne abbaye
66- Elne - Ancienne cathédrale
48- Pont de Quézac-Ispagnac
48- Fournels - Château
66- Rivesaltes (intervention au titre des MH, sur le camp)
Musées
30 – Nîmes – Musée de la Romanité
30 – Saint-Jean-du-Gard - Musée des Vallées Cévenoles
34 – Sérignan – Musée d'art contemporain
34 – Lodève – Musée Fleury
48 – Mende – Musée Ignon Fabre
48 – Javols – Site archéologique
66 – Céret – Musée d'art moderne
66 – Perpignan – Musée Rigaud

8 VOLET TERRITORIAL

La Région Languedoc-Roussillon a énoncé ses priorités stratégiques dans le Pacte régional. Celui-ci présente ses objectifs et ses engagements pour l'ensemble de ses politiques publiques qui visent trois objectifs :

- Assurer l'égalité des chances,
- Développer l'économie régionale,
- Aménager durablement le territoire.

Par ailleurs, soucieuse de promouvoir un aménagement équilibré et solidaire du Languedoc Roussillon, la Région s'est dotée en septembre 2009 d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Suite à un long travail de concertation avec l'ensemble des acteurs et des forces vives du territoire, ce cadre de référence a permis d'identifier les trois principaux paris que doit relever le Languedoc Roussillon à l'horizon 2030 :

- Poursuivre l'accueil des populations,
- Assurer la mobilité des personnes,
- Amplifier l'ouverture internationale en confortant notamment une stratégie d'innovation ambitieuse.

Le dialogue territorial mené fin 2012/début 2013 a réaffirmé un quatrième axe stratégique fort : la promotion d'un projet territorial équilibré qui permette de lutter contre les concurrences, de rechercher les complémentarités et de renforcer les coopérations territoriales.

La vision régionale du territoire à l'horizon 2030 s'inscrit dans une approche spatiale et prospective partagée du Languedoc-Roussillon et s'organise ainsi autour de quatre grands « paris » : l'accueil démographique, les mobilités, l'ouverture interrégionale, nationale et méditerranéenne et l'équilibre territorial.

Elle vise en outre à accompagner les territoires dans leur diversité en structurant son projet stratégique autour de 3 grandes dynamiques territoriales: le littoral, l'urbain et le rural. Ces ensembles territoriaux constituent des cadres de coopération regroupant plusieurs EPCI, des espaces sur lesquels plusieurs intercommunalités ont intérêt à travailler ensemble car partageant des problématiques communes. Sur chacune de ces quatre dynamiques territoriales ont ainsi été explicités les enjeux et priorités qui structureront l'action régionale en faveur des territoires.

Financement du volet territorial :

Etat : la participation de l'Etat sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale de 32,65 M€ consacrés au volet territorial (FNADT).

Région : la participation de la Région sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale contractualisée de 120 M€ consacrée au volet territorial (contrats territoriaux, politique de la ville...)

Fonds européens (FEDER + FEADER) : 88 M€

Autres financements (estimation) : à déterminer.

Thématique 8. 1. Equilibre territorial

✓ Objectifs :

L'Etat et la Région souhaitent prendre en compte dans le volet territorial deux objectifs complémentaires :

- Apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'actions visant à une meilleure cohésion territoriale ;
- Assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'Etat et de la Région au profit de collectivités ou de territoires infrarégionaux.

A ce titre, l'État et la Région mobiliseront conjointement différents dispositifs partenariaux tant en faveur des milieux urbains et périurbains que ruraux, et en particulier :

- Les fonds européens : appels à projet territoriaux FEADER et FEDER,
- Les contrats territoriaux régionaux,
- Le programme « centres-bourgs »,
- Les autres programmes, tels que maisons de santé...

En outre, la Région et l'Etat ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables non seulement au titre des programmes européens mais aussi du CPER, en relation avec les programmes de droit commun. Cette mise en cohérence sera recherchée au travers de l'expression d'un projet de territoire montrant la volonté des acteurs d'inscrire leur action dans une approche de solidarité territoriale et de renforcement du lien urbain-rural.

Cette approche transversale s'articule avec les approches territoriales intégrées (ATI) et l'approche LEADER, qui constituent les volets territoriaux des programmes européens régionaux (PO FEDER-FSE-IEJ et PDR FEADER).

Contrats territoriaux régionaux

Afin d'anticiper la mise en œuvre des lois de décentralisation et de renforcer sa cohésion territoriale, la Région a souhaité renforcer sa politique territoriale :

- pour accroître la coordination des politiques conduites,
- pour optimiser l'utilisation des crédits publics dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de vie de nos populations,
- et ainsi promouvoir un développement ambitieux, durable et solidaire au service des territoires.

C'est dans cet esprit de collaboration que sont élaborés les contrats territoriaux régionaux conclus, pour une période de trois ans, avec l'ensemble des territoires : les Départements, Montpellier Méditerranée Métropole, les agglomérations, les deux communautés de communes Cœur de Lozère et du Pays de Lunel et prochainement avec les territoires ruraux.

Ces cadres de coopération allient à la fois vision stratégique et programmation opérationnelle. Ils constituent en effet à la fois :

- des outils de mise en convergence des politiques territoriales,
- des outils de contractualisation permettant la mise en œuvre des projets opérationnels structurants du territoire régional.

Centres bourgs

Dans un contexte de métropolisation, l'enjeu d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de bourgs animés, est primordial pour le développement durable des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire à ces territoires, et en même temps de limiter l'extension d'urbanisation à la périphérie des bourgs et des villes environnantes.

Ainsi, le programme « centres-bourgs » vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Deux types de territoires sont visés :

- Les bourgs des bassins de vie ruraux, qui remplissent un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités de proximité, mais qui sont en perte de vitalité, et avec des enjeux de requalification de l'habitat notamment.
- Les bourgs dans les 3èmes couronnes périurbaines, qui font face à une arrivée massive de nouvelles populations, à des demandes fortes en logements et services et à des besoins d'adaptation de l'habitat existant (vieillesse de la population...).

La participation de l'Etat sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale de 32,65M€ consacrés au volet territorial (FNADT).

Maisons de santé pluri-professionnelles

Les Maisons de Santé Pluri-professionnels (MSP) ont pour objectif de développer l'offre de soins de premier recours en permettant un exercice coordonné des pratiques médicales et paramédicales des professionnels de santé dans des secteurs sous-dotés en offre de soins. En mai 2015, 19 MSP sont ouvertes dans la région et de nombreux projets en zones rurales et urbaines vulnérables ont été identifiés (34 MSP labellisées à ce jour). Afin de contribuer à la mise en œuvre de ces infrastructures, l'Etat au titre du FNADT mobilisera sur la période du CPER 1 000 000 d'euros afin de soutenir 10 projets de création de MSP portés par les collectivités (communes ou EPCI).

La participation de l'Etat sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale de 32,65M€ consacrés au volet territorial (FNADT).

Thématique 8. 2. Politique de la Ville

Il s'agit d'accompagner les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre des futurs contrats de ville répondant à l'approche intégrée développée par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette loi définit les quartiers prioritaires selon un critère : celui des revenus. Ces quartiers de 1 000 habitants au minimum doivent concentrer un fort taux de pauvreté (plus de 50 % des habitants ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian).

Les projets d'action ou d'investissement dans le cadre de la politique de la ville peuvent relever de deux catégories de financement :

- les crédits de « droit commun » de l'Etat (tous les ministères) et des collectivités (Région, Département, Métropole, Mairies, EPCI),
- les crédits « spécifiques » de l'Etat : enveloppes de fonctionnement et d'investissement dédiées à ces territoires et déléguées principalement par le CGET (70 M€ en Languedoc-Roussillon) et l'ANRU (40 M€ pour les seuls quartiers d'intérêt régional en Languedoc-Roussillon).

En Languedoc-Roussillon, au total, 24 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pourraient bénéficier d'un contrat de ville pour 40 communes concernées (territoires cibles et territoires de veille active).

Deux types de territoires ont été prévus par la loi :

- les territoires relevant de la géographie prioritaire : le décret du 30 décembre 2014 a défini la liste des quartiers prioritaires pouvant bénéficier des crédits spécifiques de la politique de la ville et sur lesquels des contrats de ville seront signés pour une mobilisation de l'ensemble des partenaires. 21 EPCI relèvent de la géographie prioritaire soit 25 communes et 60 quartiers sur quatre départements (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales).
- les territoires placés en dispositif de « veille active » qui ne peuvent pas bénéficier des crédits spécifiques de la politique de la ville (ANRU et CGET) mais pour lesquels des contrats de ville sont signés au titre des moyens de droit commun renforcés.

Conformément au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, ces quartiers prioritaires sont les suivants :

Dpt	EPCI	Commune	Quartier
Aude	CC du Limouxin	Limoux	Quartier Aude
	CA Carcassonne Agglo	Carcassonne	La Conte - Ozanam
		Carcassonne	Le Viguié - Saint-Jacques
		Carcassonne	Bastide Pont-Vieux
		Carcassonne	Fleming La Reille
		Carcassonne	Grazailles
	CA Le Grand Narbonne	Narbonne	Narbonne Ouest
		Narbonne	Narbonne Centre
		Narbonne	Narbonne Est
	CC Région Lézignanais, Corbières et Minervois	Lézignan-Corbières	Centre-Ville
s/Total AUDE	4 EPCI	4 Communes	10 Quartiers

Dpt	EPCI	Commune	Quartier
Gard	CA Alès Agglomération	Alès	Cauvel - La Royale - Rochebelle
		Anduze	Centre-Ville
	CA de Nîmes Métropole	Nîmes	Pissevin - Valdegour
		Nîmes	Richelieu
		Nîmes	Chemin-Bas D'Avignon
		Nîmes	Mas De Mingue
		Nîmes	Route De Beaucaire
		Nîmes	Némausus-Jonquilles Et Mas De Ville
		Saint-Gilles	Sabatot - Centre Ancien
	CA du Gard Rhodanien	Bagnols-sur-Cèze	Escanaux - Coronelle - Citadelle - Vigan Braquet
		Pont-Saint-Esprit	Centre-Ville
	CC Beaucaire Terre d'Argence	Beaucaire	La Moulinelle
		Beaucaire	Centre-Ville
	CC de Cèze Cévennes	Saint-Ambroix	L'Ecusson
	CC de Petite Camargue	Vauvert	Le Bosquet
	CC du Pays Grand Combien	La Grand-Combe	Centre-Ville - Arboux
		La Grand-Combe	Trescol - La Levade
	CC Pays d'Uzès	Uzès	Quartier Prioritaire D'Uzès
Sous total GARD	8 EPCI	11 Communes	18 Quartiers

Dpt	EPCI	Commune	Quartier
Pyrénées Orientales	CC des Albères et de la Côte Vermeille	Elne	Centre-Ville
	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA)	Perpignan	Quartier Saint Assiscle
		Perpignan	Quartier Gare
		Perpignan	Quartier Bas-Vernet Ancien Zus
		Perpignan	Diagonale Du Haut - Moyen-Vernet
		Perpignan	Rois De Majorque
		Perpignan	Bas-Vernet Nouveau QPV
		Perpignan	Quartier Centre Ancien
		Perpignan	Quartier Nouveau Logis
		Perpignan	Quartier Champs De Mars
Sous total PYRENEES ORIENTALES	2 EPCI	2 Communes	10 Quartiers

Dpt	EPCI	Commune	Quartier
Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Béziers	Centre-Ville
		Béziers	Iranget Grangette
		Béziers	Devèze
	Montpellier Méditerranée Métropole	Montpellier	Celleneuve
		Montpellier	Mosson
		Montpellier	Petit Bard Pergola
		Montpellier	Pas Du Loup - Val De Croze
		Montpellier	Cévennes
		Montpellier	Gély
		Montpellier	Figuerolles
		Montpellier	Lemasson
		Montpellier	Près D'Arènes
		Montpellier	Pompignane
		Montpellier	Aiguelongue
		Montpellier	Vert-Bois
	CA du Bassin de Thau	Frontignan	Les Deux Pins
		Sète	Ile De Thau
		Sète	Centre-Ville - Ile Sud
	CA Hérault-Méditerranée	Agde	Centre-Ville
	CC Avène - Bédarieux - Lamalou - Taussac - Le Bousquet d'Orb	Bédarieux	Centre-Ville
	CC du Pays de Lunel	Lunel	Centre Et Périphérie
	CC Lodévois et Larzac	Lodève	Centre-Ville
Sous total HERAULT	7 EPCI	8 Communes	22 Quartiers
TOTAL REGIONAL	21 EPCI	25 communes	60 quartiers

L'identification des opérations concernant les quartiers prioritaires est liée à la consolidation des contrats de ville de la région, dont les signatures interviendront après la signature du présent contrat.

La Région Languedoc-Roussillon a décidé le 20 février 2015 de s'investir pleinement en faveur de la politique de la ville, prolongeant ainsi l'implication régionale depuis 2004 envers les problématiques et les enjeux de cohésion sociale.

A ce titre, elle sera signataire des futurs contrats de ville. Cet accompagnement sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement. Deux leviers principaux d'actions sont mobilisables dans ce cadre :

- ➔ les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion. Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée) lancé en décembre 2014, une enveloppe FEDER de vingt-quatre millions d'euros (24 M€) sera ainsi consacrée aux

territoires en Politique de la Ville. Cet appel à projets est un outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale fléchée en particulier selon trois champs d'intervention : la rénovation et l'efficacité énergétique des logements, les transports collectifs ou durables et l'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs, au titre des actions sectorielles ou thématiques, les territoires Politique de la ville pourront solliciter également le Programme opérationnel « Compétitivité et emploi » Languedoc-Roussillon pour les volets FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), FSE (Fonds Social Européen) ou IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes).

- les politiques de droit commun. De très nombreux champs d'intervention régionaux sont au cœur des problématiques de la Politique de la ville : formation professionnelle et apprentissage, santé, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations, éducation, action territoriale, habitat... Dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, la Région mobilisera l'ensemble des dispositifs et moyens financiers qui peuvent concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) prévoit, au niveau national, un investissement de 5 milliards d'euros de subvention de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) qui sera réparti à 83 % sur 200 quartiers d'intérêt national et à 17 % sur des sites d'intérêt régional.

Pour le Languedoc-Roussillon,

Les 9 quartiers identifiés comme quartiers d'intérêt national sont les suivants :

Département du Gard :

- CA Alès Agglomération – Commune d'Alès – Quartier Près Saint Jean – Les Cévennes
- CA Nîmes Métropole – Commune de Nîmes – Quartier Valdegour
- CA Nîmes Métropole – Commune de Nîmes – Quartier Pissevin
- CA Nîmes Métropole – Commune de Nîmes – Quartier Chemin bas d'Avignon
- CA Nîmes Métropole – Commune de Nîmes – Quartier Mas de Mingue

Département de l'Hérault :

- CA de Béziers Méditerranée – Commune de Béziers – Quartier Centre-Ville
- CA de Béziers Méditerranée – Commune de Béziers – Quartier La Devèze
- Montpellier Méditerranée Métropole – Commune de Montpellier – Quartier Mosson

Département des Pyrénées Orientales :

- CA de Perpignan Méditerranée – Commune de Perpignan – Quartier Saint Jacques

Les quartiers identifiés comme d'intérêt régional sont les suivants :

Département de l'Aude :

- CA du Grand Narbonne – Commune de Narbonne – Quartier Narbonne ouest (Cité des peupliers),

Département du Gard :

- CC du Gard Rhodanien – Commune de Bagnols sur Cèze – Quartier Escanaux,
- CC de Petite Camargue – Commune de Vauvert – Quartier Bosquet,

Département de l'Hérault :

- Montpellier Méditerranée Métropole – Commune de Montpellier – Quartier Cévennes,
- CC du Pays de Lunel – Commune de Lunel – Quartier Centre-Ville – Abrivado,
- CA Thau Agglomération – Commune de Sète – Quartier Ile de Thau,
- CA Hérault Méditerranée – Commune d'Agde – Quartier Centre-Ville,

Département des Pyrénées Orientales :

- CA de Perpignan Méditerranée – Commune de Perpignan – Quartier Champ de Mars,
- CA de Perpignan Méditerranée – Commune de Perpignan – Quartier Diagonale du Vernet,

ainsi qu'une liste complémentaire concernant dans l'Aude, les communes de Carcassonne (Quartier Le viguier/ Saint Jacques) et Limoux (Quartier Saint Antoine) ; dans le Gard la commune de Beaucaire (Quartier Centre-Ville / Moulinelle) ; dans l'Hérault la commune de Lodève (Quartier Centre-Ville) et dans les Pyrénées orientales, la commune d'Elne (Quartier Centre-Ville).

40 millions d'euros seront mobilisés par l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et seront intégrées à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les contrats de ville.

La Région accompagnera les opérations de renouvellement urbain engagées sur les quartiers d'intérêt national et régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des fonds européens et de son droit commun : Habitat, avec la construction de logements sociaux neufs et des réhabilitations lourdes, des aménagements urbains structurants et des opérations de réhabilitation thermique (logements sociaux et équipements).

La liste définitive sera définie dans une convention d'application spécifique. Les crédits mobilisés par l'ANRU seront intégrés à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les contrats de ville.

Financement de la thématique 8.2. Politique de la Ville

Etat : la participation de l'Etat sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale de 32,65 M€ consacrés au volet territorial (FNADT) à laquelle s'ajouteront les crédits du CGET (70 M€) et de l'ANRU (40 M€ pour les quartiers d'intérêt régional en Languedoc-Roussillon et participation à préciser pour les quartiers d'intérêt national).

Région : la participation de la Région sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale contractualisée de 120 M€ consacrée au volet territorial.

Thématique 8. 3. Littoral

✓ Objectifs :

Le littoral, territoire caractéristique du Languedoc-Roussillon, présente de forts enjeux, tant humains qu'écologiques et paysagers. Territoire essentiel du fait de son poids économique, il est vulnérable vis-à-vis des aléas littoraux. Le sous-volet « espaces littoraux » traite donc de la problématique de protection, de développement et d'aménagement durable de la frange côtière du Languedoc-Roussillon. Il vise à contribuer à la dynamique économique du littoral dans une logique de gestion intégrée des zones côtières.

Il s'articule avec le volet TEE du CPER qui encourage des actions de préservation des milieux et de la biodiversité des espaces littoraux et lagunaires de Languedoc-Roussillon, ainsi que l'accueil des publics. Ces opérations seront conduites dans une logique de préservation et de renforcement de l'attractivité résidentielle, touristique et économique du territoire littoral.

Cette stratégie est en cohérence et complémentaire avec le programme opérationnel FEDER.

✓ Description des actions éligibles :

Les projets soutenus dans le cadre de ce sous-volet « espaces littoraux » devront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

1. Travaux d'aménagement spécifiques aux risques littoraux (submersion, érosion) : Restauration de la fonction de protection assurée naturellement par les cordons dunaires, rechargements massifs de sable, opérations de recul d'enjeux, aménagements visant à réduire le risque de submersion dans des zones de forts enjeux.

S'agissant de cette première orientation, plusieurs opérations, engagées en partie (phasage), pourraient élargir au volet territorial littoral du CPER (liste non exhaustive) :

Dpt	Intitulé de l'opération	Coût total CPER
30/34	Amélioration de la résilience du lido du golfe d'Aigues Mortes	5 000 000
30	Reconstitution d'un cordon dunaire au Grau du Roi et réaménagement du site de l'ancien hôpital	6 000 000
34	Seconde phase d'aménagement du lido de Villeneuve les Maguelonne	3 000 000
34	Seconde phase d'aménagement du lido de Frontignan (entre le port et la dent creuse)	8 600 000
34	Phase finale d'aménagement du lido de Sète à Marseillan	5 200 000
34	Phase finale d'aménagement de la côte ouest de Vias et de Portiragnes	24 000 000
34	Aménagement des hauts de plage d'Agde	2 500 000
66	Projets sur la côte catalane, en zone urbaine (Sainte Marie, Le Barcarès, Argelès sur mer) ou péri-urbaine (Canet St Nazaire, Sainte Marie) et dispositif de monitoring de la plage du Racou.	4 600 000

2. Actions non structurelles de prévention des aléas littoraux : actions de sensibilisation, formations ciblées, amélioration de la prévision et de l'alerte, développement d'outils de gestion de crise (type PCS notamment), prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (type PPRL), réduction de la vulnérabilité des bâtiments (mitigation),
3. Actions d'amélioration et de diffusion des connaissances Non prioritaire pour la Région, ces actions pourront consister en des diagnostics prospectifs sur le foncier et l'aménagement durable de la frange côtière, l'économie territoriale et les aléas littoraux, l'appui aux outils opérationnels de la prévention des risques, l'alimentation d'un observatoire du littoral et, plus globalement, d'un groupe multi-acteurs de développement de la connaissance sur les risques et de réflexion.

Financement de la thématique 8.2. Littoral

Etat : 15 000 000 € (FNADT), compris dans l'enveloppe globale de 32,65 M€ consacrée au volet territorial.

Région : la participation de la Région sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale contractualisée de 120 M€ consacrée au volet territorial.

FEDER (estimation) : 14 000 000 €.

Autres (estimation) : 26 000 000 €.

III. VOLET TRANSVERSAL METROPOLITAIN

Montpellier Méditerranée Métropole fait l'objet d'un traitement spécifique, avec l'établissement d'un volet métropolitain transversal. Les réunions en cours doivent permettre de définir les interventions financières de la Métropole. Comme le prévoit la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le CPER comprend un volet métropolitain transversal au CPER 2015-2020 visant à favoriser la structuration de cette métropole et de renforcer de son attractivité, facteur de développement de l'ensemble des territoires.

Dans le présent contrat sont présentés les objectifs de renforcement des fonctions métropolitaines partagés entre l'Etat, la Région et la métropole et sont recensées les actions inscrites au contrat qui contribuent à ce renforcement. Les thématiques ouvertes à la contractualisation, notamment les volets mobilité multimodale, enseignement supérieur, recherche, innovation, Culture et patrimoine, Transition écologique et énergétique, contribuent ainsi de manière forte au développement des atouts de la Métropole.

Il est essentiel, comme en témoigne le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) d'accompagner la structuration d'une « métropole en réseau », identifiée comme la dynamique territoriale majeure de l'espace régional.

Les objectifs sont multiples :

- Atteindre un niveau d'excellence permettant une visibilité nationale et internationale,
- Renforcer les activités à forte valeur ajoutée (science du vivant et de la biodiversité, santé/pharmacie, économie numérique...),
- Tendre vers l'excellence dans la recherche, l'enseignement supérieur et la culture,
- Créer un hub de connexion d'échelle méditerranéenne et européenne (logistique, voyageurs, routier, aérien, maritime),
- Développer une fonction d'affaires...

Dès lors, l'Etat et la Région accompagneront cette dynamique de développement structurante dans le cadre d'une nouvelle configuration urbaine alliant espaces naturels urbains et agricoles, assurant des connexions entre pôles urbains et villes intermédiaires et intégrant pleinement le littoral.

La Région soutiendra par ailleurs Montpellier Méditerranée Métropole au travers d'un contrat territorial régional couvrant tout ou partie des thématiques prioritaires suivantes, en lien avec l'ensemble des volets thématiques du CPER : les mobilités, l'enseignement supérieur/campus universitaires/logements Etudiants, la recherche et l'innovation, l'action économique et les filières d'avenir, le tourisme urbain, les usages et services numériques et la transition écologique et énergétique. Ce contrat de territoire sera conclu après la signature du présent contrat.

L'Etat, en complément des crédits dont la mise en place est prévue au titre des différents volets cités supra, mobilisera un montant de 7,5 M€ au titre des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) du volet territorial, pour les projets les plus structurants.

Chaque axe stratégique est décliné en objectif « métropolitain » à atteindre et ainsi relié à un des thèmes CPER :

VOLET CPER	OBJECTIF METROPOLITAIN
1. Mobilité 2. ESRI 5. Filières 8. Volet territorial	1 : Conforter les fonctions métropolitaines en réseau et assurer leur rayonnement
5. Filières 3. Transition écologique et énergétique 4. Numérique	2. Structurer l'écosystème numérique métropolitain en cohérence avec les stratégies nationale et régionale au service du rayonnement international de Montpellier
5. Filières 3. Transition écologique et énergétique 6. Emploi Formation Jeunesse	3. Structurer et accélérer la maturation de l'appareil économique montpelliérain
1. Mobilité 3. Transition E&E 7. Culture 8. Volet territorial	4. Promouvoir une métropole à fort rayonnement touristique et culturel d'intérêt régional
3. Transition E&E 4. Numérique	5. Promouvoir une métropole vertueuse et désirable : Réduire son empreinte environnementale et climatique en maîtrisant l'impact de ses externalités
6. Emploi Formation Jeunesse 7. Culture 8. Volet territorial – Politique de la Ville	6. Construire une métropole solidaire soutenable socialement

Afin d'accompagner le développement du territoire métropolitain, il s'agira en particulier de soutenir les projets visant à :

- Renforcer les fonctions métropolitaines :
 - o en matière de mobilité : par exemple, le contournement ouest de Montpellier, en lien avec le projet de déviation Est de Montpellier,
 - o En matière de recherche et d'enseignement supérieur : bâtiment historique de la faculté de médecine, logements étudiants...
- Promouvoir une métropole à fort rayonnement touristique et culturel d'intérêt régional : Château de Castries, Site archéologique de Lattes, Restauration du cloître de Villeneuve-lès-Maguelone ; aménagement du Lido de Villeneuve-lès-Maguelone,

- Promouvoir une métropole vertueuse et désirable : projet d'Ecocité dans le cadre de l'appel à projets national « Ville de Demain » ; projet de voie verte de Juvignac à la Mer en matière d'itinérance cyclable ; rénovation thermique des copropriétés,
- Structurer l'écosystème numérique métropolitain, en accompagnant le développement du projet de Cité Intelligente, de Bâtiment phare du numérique.
- Structurer et accélérer la maturation de l'appareil économique montpelliérain (projets Business Innovation Center et VEAS Ecoconstruction).
- Construire une métropole solidaire soutenable socialement, en particulier dans le cadre du contrat de ville.

Contribution du volet Mobilité au projet métropolitain :

L'Etat et la Région soutiendront les opérations favorisant la mobilité multimodale s'inscrivant dans leurs stratégies communes, en particulier :

- ✚ Optimisation du réseau ferroviaire existant sur l'aire métropolitaine de Montpellier (études AVP).
- ✚ Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (poursuite des études EPEUP + obtention DUP ; dalles Gare Montpellier SDF ; poursuite des acquisitions foncières).
- ✚ Contournement ouest de Montpellier (liaison à 2*2 voies sur 6km).
- ✚ RN113 – Déviation de Baillargues – St Brès et Giratoire de St Brès dans le cadre du Contournement Nîmes Montpellier.

	Etat	Région	Métropole
Opérations routières	17,39 M€	6,67 M€	6,67 M€
Opérations ferroviaires	24,005 M€	10,5 M€	11,838 M€
TOTAL partenaire	41,395 M€	17,17 M€	18,508 M€
TOTAL	77,073 M€		

D'autres opérations favorisant la mobilité multimodale sont également susceptibles de bénéficier de crédits, en particulier dans le cadre du volet territorial du CPER.

Contribution du volet ESRI au projet métropolitain :

Le programme d'investissement concernant le territoire métropolitain au titre du volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation s'établit de façon prévisionnelle à plus de 100 M€, de la manière suivante (estimation) :

	Etat	Région	Métropole
Recherche	9,54 M€	30,35 M€	8,17 M€
Enseignement Sup. et Vie étudiante	34,85 M€	14,48 M€	6,88 M€
TOTAL partenaire	44,39 M€	44,83 M€	15,05 M€
TOTAL	104,27 M€		

Parmi les principales opérations localisées sur le territoire métropolitain, l'Etat et la Région soutiendront les opérations suivantes, permettant de répondre efficacement aux enjeux et défis auxquels est confrontée la communauté universitaire et scientifique :

➤ **Recherche – Innovation :**

- PILIER « SCIENCES DU VIVANT » : AGROPOLIS INTERNATIONAL ; ARCAD 3 ; ReSEM - Réseau des Serres Expérimentales de Montpellier ; TechAlim - Halles technologiques pour la recherche développement dans les filières alimentaires ; Vigne & Vin LR ; Plat'Eaux ; ECO-CAMPUS – Immobilier,
- PILIER « SANTE » : IBDLR - Initiative Biomarqueurs et Diagnostic en LR (Eqts) ; Campus Chimie Balard 2020 (Eqts) ; BNIF – Fonderie d'innovations en BioNanoImagerie (Eqts),
- PILIER « NUMERIQUE-INNOVATION » : Meso-LR - Calculs intensifs et données massives (Eqts) ; Pro-3D – Centre universitaire régional de prototypage (Eqts) ; CEPS – Centre d'Evaluation des programmes de Prévention santé et des Soins de support (Eqts) ; INNOV'LR – Transferts LR,
- PILIER « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » : MSH.M – Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier.

- #### ➤ **Enseignement supérieur :**
- Bât. 5 site Triolet (Licences) – Réhabilitation ; Bâtiments IUT Montpellier (Réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique) ; BNIF – Fonderie d'innovations en BioNanoImagerie (Immobilier) ; Institut de Botanique (Phase 1 - Installation gouvernance UM) ; Sud'@lternance ; Bâtiment historique Faculté de Médecine (Réhabilitation) ; Réhabilitations et aménagement des BU de l'UM en learning centers ; Campus Route de Mende (Rationalisation des surfaces, Réhabilitations) ; Vie Etudiante : Cités universitaires et logement étudiant.

Contribution du volet Transition écologique et énergétique au projet métropolitain :

S'inscrivant dans le cadre des stratégies de l'Etat et de la Région, le territoire métropolitain pourra bénéficier de certains dispositifs répondant aux enjeux particuliers auxquels il est confronté en matière de transition écologique et énergétique, notamment à ce jour :

	Etat	Région	Métropole
Energie	2 M€*	2 M€	2 M€
Gestion de l'eau	3 M€*	6,7 M€	2 M€
PAPI	7,20 M€	4,34 M€	2,6 M€
Littoral (volet territorial)	0,75 M€	0,75 M€	0,75 M€
TOTAL partenaire	12,95 M€	13,79 M€	7,35 M€
TOTAL	34,09 M€		

* sous réserve de confirmation.

Contribution du volet Culture et patrimoine au projet métropolitain :

Dans le cadre du volet Culture et patrimoine, l'Etat et la Région accompagneront, au sein de l'enveloppe consacrée à ce volet, les projets suivants (monuments historiques) : Castries – Château – Restauration des intérieurs et du mobilier ; Site archéologique de Lattes ; Villeneuve les Maguelone (restauration du cloître).

	Etat	Région	Métropole
Culture et patrimoine	1,65 M€	1,9 M€	2,95 M€
TOTAL	6,5 M€		

Ainsi, à ce jour, les participations de l'Etat, de la Région et de la Métropole dans le cadre des thématiques ci-dessus, s'élèvent à plus de 220 M€, de la manière suivante :

	Etat	Région	Métropole
Mobilité	41,39 M€	17,17 M€	18,50 M€
ESRI	44,39 M€	44,83 M€	15,05 M€
Transition E&E et Littoral	12,95 M€	13,79 M€	7,35 M€
Culture et patrimoine	1,65 M€	1,9 M€	2,95 M€
TOTAL partenaire	100,38 M€	77,69 M€	43,85 M€
TOTAL	221,92 M€		

Montpellier Méditerranée Métropole pourra également solliciter des financements au titre des volets thématiques suivants :

Contribution du volet Numérique au projet métropolitain :

La Région et l'Etat pourront accompagner dans le cadre du volet numérique, toute opération de la Métropole qui conforte les stratégies de la Région, de l'Etat et de la Métropole, et poursuivant les objectifs suivants :

- Renforcer l'information géographique et spatiale : gouvernance et évolution de l'écosystème numérique,
- Déployer le numérique au sein des établissements d'enseignement supérieur,
- Assurer la résorption des zones blanches de téléphonie mobile,
- Favoriser la réutilisation des données et les usages numériques notamment dans le domaine culturel.

Cet engagement en faveur des usages numériques est valorisé à travers la volonté de Montpellier Méditerranée Métropole d'introduire les TIC dans l'espace public urbain, permettant ainsi une gestion intelligente (notamment économique) des infrastructures (eau, énergies, transports...) et une amélioration de la qualité de vie des citoyens dans le respect de l'environnement. Cet écosystème supposera la présence de capteurs sur l'ensemble des réseaux.

C'est aussi la possibilité pour la Métropole de se positionner à l'international grâce à l'octroi du label « French Tech » qui promeut l'écosystème des start-up en matière numérique, en renforçant leur visibilité à l'international.

	Etat	Région	Métropole
Numérique	A définir	A définir	A définir
TOTAL	définir		

Contribution du volet Innovation, Filières d'avenir au projet métropolitain :

Considérant l'importance de l'innovation pour le rayonnement de la métropole de Montpellier, l'Etat et la Région pourront accompagner les projets visant au renforcement et la maturation de l'appareil économique montpellierain sur les filières d'excellence à forte valeur ajoutée :

	Etat (1)	Région (2)	Métropole
Innovation, Filières d'avenir	PIA	28 000 000	A définir
TOTAL	A définir		

(1) L'Etat soutiendra les actions au titre notamment du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

(2) enveloppe globale à l'échelle régionale.

Contribution du volet territorial au projet métropolitain :

La Région et l'Etat pourront accompagner dans le cadre du volet territorial, toute opération de la Métropole qui conforte les stratégies de la Région, de l'Etat et de la Métropole, et s'inscrivant dans les thématiques suivantes : Equilibre territorial, Politique de la ville et Littoral.

	Etat	Région	Métropole
Equilibre territorial	à définir	à définir	à définir
Politique de la ville	à définir	à définir	à définir
Littoral	0,75 M€	0,75 M€	0,75 M€

A ce titre, l'Etat mobilisera un montant de 7,5 M€ (crédits FNADT), pour les projets les plus structurants, compris dans l'enveloppe globale de 32,65 M€ consacrés au volet territorial.

La participation de la Région sur cette thématique sera comprise dans l'enveloppe globale contractualisée de 120 M€ consacrée au volet territorial et interviendra au travers d'un contrat territorial.

En matière de politique de la ville, conformément au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, 12 quartiers ont été définis prioritaires sur le territoire de la Métropole :

EPCI	Commune	Quartier
Montpellier Méditerranée Métropole	Montpellier	Celleneuve
		Mosson
		Petit Bard Pergola
		Pas Du Loup - Val De Croze
		Cévennes
		Gély
		Figuerolles
		Lemasson
		Près D'Arènes
		Pompignane
		Aiguelongue
		Vert-Bois

La signature du Contrat de ville interviendra après la signature du présent contrat.

En complément, l'Etat et la Région pourront accompagner les projets structurants de la Métropole dans le cadre d'autres dispositifs, notamment :

- Le programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ,
- Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (PNPNRU), avec des crédits de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) pour le quartier de la Mosson, identifié comme quartier d'intérêt national et le quartier Cévennes, identifié comme quartier d'intérêt régional,
- Le Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

IV. MAQUETTE FINANCIERE GENERALE

Axe thématique	Objectif thématique	Coût total estimé	Part État CPER		Part Région CPER	Fonds UE (FEDER/FSE FEADER/FEAMP)	Part Autres CT/EPCI**	Autres partenaires financiers
			BOP					
01. Mobilité multimodale	Volet routier	164 460 000	203	86 800 000	23 716 670		38 913 340	15 030 000
	Volet ferroviaire	239 900 000	203	50 200 000	70 337 000	26 000 000	28 330 000	91 033 000
	Volet portuaire et fluvial	60 000 000	203		60 000 000			Dont SNCF Réseau 46,1 M€
	Volet vélo-routes voies vertes	3 000 000	203	1 500 000	1 500 000		***	***
Sous-Total Mobilité		467 360 000		138 500 000	155 553 670	26 000 000	67 243 340	106 063 000
02. Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)	Recherche et Innovation	88 932 741		13 000 000	41 539 000		11 518 490	Organismes : 9 663 297 € Autres : 13 211 954 €
	Opérations immobilières Enseignement supérieur	130 904 368		61 784 000	33 245 000		25 734 043	10 141 325
Sous-Total ESRI		219 837 109		74 784 000	74 784 000		37 252 533	33 016 576
03. Transition écologique et énergétique	Énergies renouvelables, efficacité énergétique et économie circulaire	56 520 000	ADEME	20 760 000	20 760 000	15 000 000	***	***
	Risques d'inondation	350 000 000	FPRNM	70 350 000	70 000 000	24 000 000		185 650 000
	Gestion de l'eau	196 000 000	AERMC	72 800 000	49 500 000	6 200 000	36 300 000	31 200 000
	Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	87 300 000	217+113	16 840 000	23 500 000	10 500 000	3 300 000	33 160 000
	Développement durable	34 194 000	113	2 094 000	11 500 000	7 000 000	13 600 000	***
Sous-Total Transition écologique et énergétique		724 014 000		182 844 000	175 260 000	62 700 000	53 200 000	250 010 000
04. Numérique	Déploiement du haut et très haut débit fixe	660 400 000	PIA	PIA*	138 300 000	21 000 000	407 100 000	94 M€ (crédits Etat PIA*)
	Usages du numérique	16 674 000	112	1 724 000	3 300 000	9 850 000		1 800 000
Sous-Total Numérique		677 074 000		1 724 000	141 600 000	30 850 000	407 100 000	95 800 000
05.Innovation Filières d'avenir et usine du futur	Innovation - Filières d'avenir	60 000 000	PIA	PIA*	23 640 000	8 360 000		28 M€ (crédits Etat PIA*)
Sous-Total Filières d'avenir et Usine du futur		60 000 000			23 640 000	8 360 000		28 000 000
06. Emploi - Formation		23 900 000	103	7 900 000	14 000 000	2 000 000		
Sous-Total Formation et Emploi		23 900 000		7 900 000	14 000 000	2 000 000		
07. Culture et Patrimoine	Mémorial du Camp de Rivesaltes	23 000 000	175+112	2 700 000	13 200 000		7 100 000	
	Monuments historiques	8 650 000		8 650 000	(crédits au titre du volet territorial)	2 000 000	***	***
	Musées	19 150 000	175		19 150 000		***	***
Sous-Total Culture		50 800 000		11 350 000	32 350 000	2 000 000	7 100 000	
08. Volet territorial	Equilibre territorial					88 000 000		110 000 000
	Politique de la Ville	350 650 000	112	32 650 000	120 000 000	dont 50 M€ Leader		Dont 40M€ (ANRU)
	Littoral					Dont 14 M€ Littoral		Dont 70M€ (CGET)
Sous-Total Volet territorial		350 650 000		32 650 000	120 000 000	dont 24 M€ Urbain	***	110 000 000
TOTAL GENERAL		2 573 635 109		449 752 000	737 187 670	193 910 000	571 895 873	622 889 576

* Programme des Investissements d'Avenir (PIA)
** Sous réserve de confirmation
*** à déterminer

V. MAQUETTES FINANCIERES THEMATIQUES

1. CPER 2015/2020 - MOBILITE MULTIMODALE

Opération		Montant total des opérations	Coût total CPER	Part Etat 2015-2020	Part Région 2015-2020	Part Département**	Part Autres CT/EPCI**	SNCF Réseau	Autres ou à négociier
				(BOP 203)					
1.1.01	30- RN 580 - Déviation de Laudun l'Ardoise - suppression PN + déviation	30 000 000	30 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	2 000 000		13 000 000
1.1.02	30 - RN 580 – Giratoire RN580/A9 - aménagement de sécurité	1 500 000	1 500 000	750 000	250 000	250 000			250 000
1.1.03	30 - RN 106 – Contournement Ouest de Nîmes – 2x2 voies sur 11km	160 000 000	10 000 000	5 000 000	1 670 000	1 670 000	1 660 000	*	
1.1.04	34 - RN 113 -Giratoire de Saint Brès - dans le cadre du CNM	1 560 000	1 560 000	390 000		390 000			780 000
1.1.05	34 - A75/A9 - Contournement ouest de Montpellier –liaison à 2x2 voies sur 6 km	180 000 000	25 000 000	11 000 000	4 670 000	4 670 000	4 660 000	*	
1.1.06	34 - RN 113 - Déviation de Baillargues et St Brès - Déviation à 2x1 voie sur 5,5km	40 000 000	12 000 000	6 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	*	
1.1.07	34 - RN 113 - Déviation de Lunel / Lunel-Viel - Section ouest entre Lunel-Viel et RD61 - aménagement en 2x1 voie entre usine Ocreal et Route de la mer RD61 sur 6,4km	50 000 000	6 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		
1.1.08	34 - A75 : Requalification de la déviation de Pézenas- achèvement de la requalification environnementale	4 000 000	4 000 000	4 000 000					
1.1.09	A75 – Aire de repos du Bosc / Salagou – Aire accessible depuis des deux sens de circulation	6 000 000	6 000 000	6 000 000					
1.1.10	34 - A75 – Solde opération Pézenas-Béziers - déclassement RN 9 ou complément de l'échangeur n°63 (Accès Béziers Nord)	8 000 000	8 000 000	8 000 000					
1.1.11	48 - RN 88 - Roclade Ouest de Mende - 2x1 voie sur 3 km	30 000 000	30 000 000	15 000 000	5 700 000	5 700 000	3 600 000		
1.1.12	48 - RN 88 - Déviation de Langogne et Pradelles - Phase 1 : Saint-Flour – RD906 - 2x1 voie sur 4,4km	4 000 000	4 000 000	4 000 000					
1.1.13	48 - A75 - Echangeur de St Chély d'Apcher - complément échangeur	3 000 000	3 000 000	1 000 000		500 000	500 000		1 000 000

1. CPER 2015/2020 - MOBILITE MULTIMODALE

Opération		Montant total des opérations	Coût total CPER	Part Etat 2015-2020	Part Région 2015-2020	Part Département**	Part Autres CT/EPCI**	SNCF Réseau	Autres ou à négocier
				(BOP 203)					
1.1.14	66 - RN 116 - Déviation et créneau de Joncet - Achèvement des travaux lancés en avril 2003 (section neuve sur 2 km)	19 600 000	19 600 000	14 330 000	3 270 000	2 000 000			
1.1.15	RN 116 – 2v2 voies Illes sur-Tet et Prades Section Prades-Vinça – Déviation de Marquixanes : ETUDES	940 000	940 000	470 000	156 670		313 340		
1.1.16	66 - RN 116 - Aménagement de sécurité du carrefour Gibraltar – sécurisation traversées piétons/2roues	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0				
1.1.17	L.R. RN – Aménagements PPBE – suppression points noirs bruit	1 860 000	360 000	360 000	0				
1.1 Opérations routières sous-total		542 960 000	164 460 000	86 800 000	23 716 670	23 180 000	15 733 340	0	15 030 000

1. CPER 2015/2020 - MOBILITE MULTIMODALE

Opération		Montant total des opérations	Coût total CPER	Part Etat 2015-2020	Part Région 2015-2020	Part Département**	Part Autres CT/EPCI**	SNCF Réseau	Autres ou à négocier
				(BOP 203)					
1.2.01	LNMP – Poursuite des études EPEUP + Obtention DUP	10 000 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000	2 500 000	
1.2.02	LNMP – Poursuite des acquisitions foncières	20 000 000	20 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000	
1.2.03	CNM – Dalles gare Montpellier Sud de France	14 000 000	14 000 000	7 000 000	0		7 000 000		
1.2.04	11-Castelnaudary – amélioration de la capacité en gare de Castelnaudary (aménagement du plan de voies) et accessibilité de la gare aux PMR)	8 500 000	8 500 000	4 500 000	0			4 000 000	
1.2.05	66 - Suppression de 4 passages à niveau - points noirs (Salses) + passage dénivelé	25 000 000	25 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000		12 500 000	5 000 000
1.2.06	30 - Suppression de passages à niveau - points noirs à Pont-Saint-Esprit	23 000 000	23 000 000	2 300 000	0		1 000 000	11 500 000	8 200 000
1.2.07	Axe Montpellier - Avignon : allongement des quais des gares entre Montpellier et Manduel	3 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000			1 000 000	
1.2.08	Amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre les nœuds de Nîmes et de Montpellier – études EP	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	
1.2.09	Amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre les nœuds de Nîmes et de Montpellier – études AVP	3 000 000	3 000 000						
1.2.10	Amélioration du fonctionnement du doublet de lignes entre les nœuds de Nîmes et Montpellier (Etudes PRO + REA)	24 000 000	24 000 000	6 508 000					17 492 000
1.2.11	Optimisation du réseau ferroviaire existant sur l'aire métropolitaine de Montpellier - études AVP	8 000 000	8 000 000	2 000 000	2 000 000		4 000 000		
1.2.12	Alès – Langogne : renouvellement Génolhac – Sainte Cécile d'Andorge REA	9 000 000	9 000 000	3 000 000	3 000 000			3 000 000	
1.2.13	Alès – Langogne : renouvellement – Sainte Cécile d'Andorge – Alès – Etudes + travaux	18 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000			2 000 000	4 000 000
1.2.14	Carcassonne – Quillan : Renouvellement de voie – REA - Phase 1	11 000 000	11 000 000	3 667 000	3 667 000			3 666 000	

1. CPER 2015/2020 - MOBILITE MULTIMODALE

Opération		Montant total des opérations	Coût total CPER	Part Etat 2015-2020	Part Région 2015-2020	Part Département**	Part Autres CT/EPCI**	SNCF Réseau	Autres ou à négociier
				(BOP 203)					
1.2.15	Alès-Bessèges : études + travaux	10 000 000	10 000 000	0	3 000 000	3 000 000		0	4 000 000
1.2.16	Train jaune : schéma stratégique	100 000	100 000	25 000	25 000	25 000		25 000	
	Train Jaune : travaux urgents	4 000 000	4 000 000	800 000	1 400 000	1 400 000		400 000	
	Train Jaune : matériel roulant, autres travaux d'infrastructures	9 900 000	9 900 000	0	3 245 000	905 000		0	5 750 000
1.2.17	Intermodalités – Pôles d'échanges multimodaux	12 400 000	12 400 000	2 400 000	10 000 000				
1.2.18	Intermodalités - Billetique embarquée	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000				
1.2.19	Intermodalités Espace ferroviaire portuaire de Sète	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000				
1.2.20	Intermodalités Espace ferroviaire portuaire de Port-La Nouvelle	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000				
1.2 Opérations Ferroviaires sous-total		239 900 000	239 900 000	50 200 000	70 337 000	4 830 000	23 500 000	46 591 000	44 442 000
1.3.01	Pôle Passagers port de Sète	60 000 000	60 000 000		60 000 000				
1.3.02	Port de Sète : acquisition d'outillage fluvio-maritime – CPIER Plan Rhône	2 200 000 (CPIER Plan Rhône)	CPIER (20 M€)	2 200 000 (CPIER Plan Rhône)					
1.3.03	Canal du Rhône à Sète CPIER Plan Rhône	à définir	cf. CPIER						
1.3 Opérations Portuaires et Fluvial sous-total		0	60 000 000	0	60 000 000				0
1.4	Opérations véloroutes – voies vertes Voies Vertes	3 000 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000				
1.4 Véloroutes - Voies vertes Sous-total		3 000 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000	0	0		0

TOTAL MOBILITE	785 860 000	467 360 000	138 500 000	155 553 670	28 010 000	39 233 340		59 472 000
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------

* autres participations restant à définir

** Sous réserve de confirmation

2. CPER 2015/2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI)

Volet Recherche et Innovation		Coût total CPER	Etat	Région	Organismes Recherche	Autres Collectivités*		Autres
2.1.01	AGROPOLIS INTERNATIONAL	2 050 000	0	1 750 000		MMM	300 000	
2.1.02	ARCAD 3	3 410 000	0	1 509 000	860 000	MMM	1 041 000	
2.1.03	ReSEM - Réseau des Serres Expérimentales de Montpellier	6 345 000	1 814 000	3 150 000	1 181 000		0	200 000
2.1.04	TechAlim - Halles technologiques pour la recherche développement dans les filières alimentaires	9 132 700	1 937 500	3 270 000	1 767 000	MMM	1 200 000	958 200
2.1.05	TechnoViv - Plate-forme recherche Bio-Environnement	3 728 000	350 000	2 618 000	0	CD 66	380 000	0
2.1.06	Vigne & Vin LR - Dispositif Recherche, Innovation et Formation pour la filière Vigne et Vin en Languedoc-Roussillon	4 207 873	384 000	1 042 948	1 480 925	PMCA	380 000	300 000
						MMM	400 000	
						CD11	300 000	
						Grand Narbonne	300 000	
2.1.07	ECO-CAMPUS – Immobilier	2 931 074	0	1 374 500	1 556 574		0	0
2.1.08	IBDLR - Initiative Biomarqueurs et Diagnostic en LR	6 389 000	1 450 000	2 255 000	740 000	MMM	1 000 000	944 000
2.1.09	CCB2020	4 384 980	1 867 000	0	300 000	MMM	1 262 490	955 490
2.1.10	IEH - Institut Européen d'Hydrométallurgie	4 122 262	0	250 000	227 798		0	3 644 464
2.1.11	CELIMER – Centre du Littoral et de la mer	6 374 000	1 350 000	3 229 000	825 000	MMM	200 000	70 000
2.1.12	PATEX – EMBRC	4 804 000	300 000	2 851 900	0	Agglo Thau	700 000	
						CD 66	400 000	1 252 100
2.1.13	CEPS – Centre d’Evaluation des programmes de Prévention santé et des Soins de support	1 201 700	271 800	398 200	0	MMM	350 000	181 700
2.1.14	MSH.M – Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier	600 000	0	300 000	0	MMM	300 000	0
2.1.15	Plat'Eaux - Plate-forme et démonstrateurs mutualisés pour la caractérisation et la gestion concentrée des ressources en eau	17 687 452	1 270 000	10 107 452	725 000	MMM	950 000	4 050 000
						PMCA	285 000	
						CD66	300 000	
2.1.16	BNIF – Fonderie d'innovations en BioNanoImagerie	1 919 700	302 700	561 000	0	MMM	400 000	656 000
2.1.17	Meso-LR - Calculs intensifs et données massives	5 600 000	0	5 100 000	0	MMM	500 000	0
2.1.18	Pro-3D – Centre universitaire régional de prototypage	942 000	0	772 000	0	MMM	170 000	0
2.1.19	Innov'LR **	3 103 000	1 703 000	1 000 000		MMM	100 000	
						CA Nîmes	300 000	
		88 932 741	13 000 000	41 539 000	9 663 297		11 518 490	13 211 954

* sous réserve de confirmation

** pm : Région 7,44 M€ sur volet Usine du Futur et 6 M€ sur FEDER

2. CPER 2015/2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI)

	Des campus attractifs et fonctionnels	Coût total CPER	Etat	Région	Organismes Recherche	Autres Collectivités*		Autres
2.2.01	Bâtiment 5 Triolet – Réhabilitation (UM)	8 706 325	8 300 000	0	0		0	406 325
2.2.02	Bâtiment IUT Montpellier/Sète et Nîmes (UM) Réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique	14 808 500	6 000 000	5 808 500				3 000 000
2.2.03	Bâtiment historique Faculté de Médecine – Réhabilitation (UM)	7 100 000	4 100 000			MMM	3 000 000	
2.2.04	Campus scientifique Louis Leprince-Ringuet – des apprentis créatifs – phase 1 (Ecole des Mines d'Alès)	7 000 000	3 500 000	3 000 000				500 000
2.2.05	BNIF – Immobilier – extension (UM)	700 000	700 000	0	0		0	0
2.2.06	Hôtel d'incubation d'entreprises innovantes – construction (UP)	2 665 000	700 000	700 000		PMCA	1 000 000	265 000
2.2.07	Institut de Botanique – Phase 1 Installation gouvernance UM (UM)	9 000 000	4 960 000	2 600 000		MMM	640 000	800 000
2.2.08	Institut Montpellierain de l'Eau et de l'Environnement – IM2E – Complément volet recherche (UM)	3 500 000	0	3 500 000				
2.2.09	Campus Route de Mende (UM3) Rationalisation de surfaces, réhabilitations	13 034 000	8 774 000	1 000 000				3 260 000
2.2.10	Réhabilitations et aménagement des BU en learning-centers (UM)	2 600 000	1 500 000	500 000		MMM	500 000	100 000
2.2.11	Site Hoche 2ème Tranche (Unîmes)	28 000 000	6 500 000	6 500 000		CD 30 CA Nîmes Ville de Nîmes	5 000 000 5 000 000 5 000 000	
2.2.12	Sud @lternance (UM)	1 900 000	0	0	0	MMM	190 000	1 710 000
2.2.13	UFR Médecine Nîmes (UM) – Restructuration et extension + 1 ^{er} Equipement	8 000 000	3 250 000	2 500 000	0	CD 30 CA Nîmes Ville de Nîmes	750 000 750 000 750 000	
2.2.14	Rationalisation des surfaces Réhabilitation du parc immobilier (UP)	12 600 000	9 500 000	3 000 000				100 000
2.2.15	Vie étudiante : Cités universitaires et logement étudiant	11 290 543	4 000 000	4 136 500		MMM CD 66	2 554 043 600 000	
		130 904 368	61 784 000	33 245 000	0		25 734 043	10 141 325

* sous réserve de confirmation

TOTAL ESRI	219 837 109	74 784 000	74 784 000	9 663 297		37 252 533	23 353 279
-------------------	--------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	-------------------	-------------------

3. CPER 2015/2020 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Code	Libellé du projet (ou programme)	Coût total CPER	Part État		Part Région	Part Europe	Part Autres CT/EPCI*	Autres
			BOP					
3.1.	Transition Energétique – Convention ADEME – Région	56 520 000	ADEME	20 760 000	20 760 000	15 000 000		
Sous-total	Transition énergétique	56 520 000		20 760 000	20 760 000	15 000 000		
3.2.01	Observatoire régional des risques naturels	3 000 000	FPRNM	1 000 000	1 000 000	1 000 000		
3.2.02	Stratégies locales de gestion du risque (PAPI, amélioration de la prévision)	347 000 000		69 350 000	69 000 000	23 000 000		185 650 000
Sous-total	Prévention des risques	350 000 000		70 350 000	70 000 000	24 000 000		185 650 000
3.3.01	Aqua Domitia	75 000 000	AERMC	15 000 000	40 000 000		20 000 000	
3.3.02	Restauration physique des cours d'eau	78 000 000		43 300 000	4 000 000	2 000 000		28 700 000
3.3.03	Économies d'eau hors zone agricoles	15 000 000		6 000 000	3 000 000		6 000 000	
3.3.04	Lutte contre la pollution par les pesticides hors zone agricole	13 000 000		5 500 000	1 000 000	1 000 000	5 500 000	
3.3.05	Qualité des eaux lagunaires	12 000 000		3 000 000	1 000 000	3 200 000	4 800 000	
3.3.06	Sécurisation de la ressource en eau entre Nîmes et Alès	3 000 000			500 000			2 500 000
Sous-total	Gestion de l'eau	196 000 000		72 800 000	49 500 000	6 200 000	36 300 000	31 200 000
3.4.01	Mise en œuvre du SRCE	10 000 000	113	1 040 000	1 700 000	3 100 000		4 160 000
3.4.02	Réseau des aires naturelles à forte valeur écologique	35 000 000		14 600 000	6 600 000	3 100 000		10 700 000
3.4.03	Mise en œuvre des chartes de parc	30 000 000		1 000 000	12 600 000			16 400 000
3.4.04	Parc national des Cévennes	11 600 000			2 100 000	4 300 000	3 300 000	1 900 000
3.4.05	Structuration des acteurs de la biodiversité et Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)	700 000	217	200 000	500 000			
Sous-total	Biodiversité	87 300 000		16 840 000	23 500 000	10 500 000	3 300 000	33 160 000
3.5.01	Mise en œuvre des Opérations Grands Sites (OGS) et autres sites à haute valeur environnementale	34 194 000	113	2 094 000	11 500 000	7 000 000	13 600 000	
Sous-total	Projets territoriaux de Dev. durable	34 194 000		2 094 000	11 500 000	7 000 000	13 600 000	
TOTAL		724 014 000		182 844 000	175 260 000	62 700 000	53 200 000	250 010 000

* sous réserve de confirmation

4. NUMERIQUE

Code mesure	Libellé du projet (ou programme)	Montant total du programme	PART ETAT (BOP 112)	Part Région	Part UE	Part Autres CT/EPCI**	Autres
4.1	Déploiement du haut et très haut débit fixe	660 400 000	PIA*	138 300 000	21 000 000	407 100 000	94 000 000 (Etat – PIA)
4.2	Usages du numérique	16 674 000	1 724 000	3 300 000	9 850 000		1 800 000
TOTAL NUMERIQUE		677 074 000	1 724 000	141 600 000	30 850 000		1 800 000

* PIA : Programme des Investissements d'Avenir – Plan France Très Haut Débit.

** sous réserve de confirmation.

5. Innovation, Filières d'avenir et Usine du futur

Code mesure	Libellé du projet (ou programme)	Coût total CPER	Part Etat 2015-2020	Part Région 2015-2020	Part Europe
5.1	Filières d'avenir et Usine du Futur	60 000 000	PIA*	23 640 000	8 360 000
TOTAL		60 000 000	PIA*	23 640 000	8 360 000

* Programme des Investissements d'Avenir ; 28 M€(estimation).

6. Emploi

Code mesure	Thématique	Projets identifiés	Coût total CPER	Part Etat 2015-2020 (BOP 103)	Part Région
6.1	Améliorer la connaissance des territoires, des filières et des acteurs	Atout Métiers LR	7 520 000	3 760 000	3 760 000
6.2	Soutenir la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du SPER et du Service Public Régional de l'Orientation	Mise en réseau des acteurs Professionnalisation (Appui de l'association régionale des missions locales)	1 520 000	800 000	720 000
6.3	Sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	Centre de Ressource des groupements d'employeurs	690 000	480 000	210 000
		Maison du travail saisonnier	1 080 000	720 000	360 000
6.4	Accompagner les stratégies « ressources humaines » des entreprises et des branches professionnelles	ARACT	1 440 000	840 000	600 000
		Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, appui au dialogue social, articulation avec les OPCA, développement de l'alternance...	7 870 000	520 000	7 350 000
		CRESS	180 000	180 000	
		Développement de l'apprentissage	1 600 000	600 000	1 000 000
TOTAL EMPLOI – FORMATION			21 900 000	7 900 000	14 000 000

7. Culture et Patrimoine

Département – ville d'implantation – opération

Monuments historiques – Liste des opérations prioritaires

11- Narbonne - Ancienne cathédrale St Just - Restauration du cloître
11- Narbonne - PCR du port antique
11- CG11 - St Martin des Puits - Eglise
11- St Papoul - Ancienne cathédrale - Révision générale
11- Termes - Château
30- Nîmes - Amphithéâtre
30- St Gilles - Ancienne abbatale
30- Alès - Ancienne cathédrale
34 - Castries - Château - Restauration des intérieurs et du mobilier
34- Lattes - Site archéologique
34- Lodève - Eglise Saint Fulcran
34- Villeneuve-les-Maguelone
48- Mende - Hôtel de Ressouches - Maison Pons
66- Codalet - St Michel de Cuxa - Abbaye
66- Arles- sur-tech - Ancienne abbaye
66- Elne - Ancienne cathédrale
48- Pont de Quézac-Ispagnac
48- Fournels - Château
66- Rivesaltes (intervention au titre des MH, sur le camp)

Musées – Liste des opérations prioritaires

30 – Nîmes – Musée de la Romanité
30 – Saint-Jean-du-Gard - Musée des Vallées Cévenoles
34 – Sérignan – Musée d'art contemporain
34 – Lodève – Musée Fleury
48 – Mende – Musée Ignon Fabre
48 – Javols – Site archéologique
66 – Céret – Musée d'art moderne
66 – Perpignan – Musée Rigaud

8. Volet territorial

Code mesure	Libellé du projet (ou programme)	Coût total CPER	Part État (BOP 112)	Part Région	Part UE	Part Autres CT/EPCI	Autres participations
8.1	Equilibre territorial	350 650 000	32 650 000	120 000 000	88 000 000	A définir	110 000 000 <i>Dont 40M€ (ANRU)</i> <i>Dont 70M€ (CGET)</i>
8.2	Politique de la Ville						
8.3	Littoral						
VOLET TERRITORIAL TOTAL		350 650 000	32 650 000	120 000 000	88 000 000		110 000 000

VI. CONDITIONS D'EXECUTION DU CPER

1. Le suivi administratif et financier du contrat

L'Etat et la Région conviennent de réaliser un suivi régulier du contrat de plan pour apprécier l'état d'avancement des opérations. Chaque année, l'Etat et la Région présenteront conjointement un bilan physique et financier du contrat permettant d'apprécier l'état d'avancement des différents projets et l'engagement financier des différents partenaires.

Pour le suivi de la totalité du Contrat de plan, et de chaque opération, l'Etat et la Région utilisent le logiciel SYNERGIE, système d'information national pour la gestion et le suivi des programmes européens, sous réserve de la mise à disposition dès 2015 des développements de l'outil pour l'adapter aux besoins spécifiques induits par le CPER Languedoc-Roussillon. Ces développements comprennent impérativement un module d'interfaçage avec les logiciels de la Région.

Le logiciel SYNERGIE permettra de suivre l'engagement financier des différents partenaires, ainsi que les indicateurs de réalisation et de résultat, et de permettre un suivi national. Les modalités de renseignement des données dans le logiciel SYNERGIE feront l'objet d'un guide d'application spécifique réalisé par l'Etat et la Région.

La Région et l'Etat conviennent également de développer un système de gestion de gestion et de pilotage en vue d'améliorer le suivi et le pilotage du contrat de plan.

Dans le respect de l'article 4 du présent chapitre, pour chacun des volets du CPER mobilisant des co-financeurs (mobilité multimodale, enseignement supérieur recherche et innovation, transition écologique et énergétique, numérique, culture et patrimoine), un comité régional de pilotage technique et financier co-présidé par l'Etat et la Région est créé. Il est chargé de veiller volet par volet, à la bonne mise en œuvre du CPER. Il réunit les services de l'Etat et de la Région et associera l'ensemble des cofinanceurs pour les volets les concernant. Sur convocation de l'Etat et de la Région, le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Des réunions dématérialisées peuvent être organisées.

2. L'évaluation du contrat

Le Préfet de région et le Président de la Région arrêtent de manière concertée les politiques soumises à évaluation et valident le lancement et les modalités des évaluations. La coordination de ces différentes tâches est assurée par le Secrétariat Général des Affaires Régionales et les services de la Région. Le financement des évaluations régionales se fera à part égale entre l'Etat et la Région.

Ces évaluations sont conduites en tenant compte de celles réalisées pour les programmes opérationnels européens, dans la mesure du possible de façon conjointe sur des thèmes partagés.

Une attention particulière sera apportée :

- à l'évaluation des effets emplois du contrat de plan, dans la continuité des travaux réalisés sur la période 2007/2013, en vue d'évaluer l'impact et l'efficacité de l'investissement public et l'effet levier du contrat de plan, en articulation étroite avec les programmes européens,
- à l'évaluation et des émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'inscrire le contrat dans la perspective de la neutralité carbone, à savoir la compensation globale des émissions de GES des projets inscrits au CPER par l'ajout d'investissements qui concourent à économiser les GES.

L'évaluation du CPER devra en outre porter à la fois sur les finalités du programme (effet en terme d'investissement public et de soutien à l'emploi), sur les cibles (quels impacts territoriaux ?) et sur les grands principes qui commandent le dispositif (modalités de gouvernance et de mise en œuvre).

L'évaluation des volets thématiques doit également permettre de mesurer le rôle du CPER dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des stratégies régionales.

Une convention relative au suivi et à l'évaluation du CPER est prévue entre l'Etat et la Région.

3. Eco-conditionnalité

Les financements de l'Etat sont soumis aux critères d'éco-conditionnalité définis pour chaque volet du CPER dans la grille d'éco-conditionnalité nationale. Des critères propres au Languedoc-Roussillon pourront être définis en complément, si nécessaire.

4. La révision du contrat de plan

A l'issue de l'union entre les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le CPER Languedoc-Roussillon 2015-2020 fera l'objet d'une révision en vue d'établir un Contrat unique entre l'Etat et la nouvelle Région.

Le volume du contrat, la ventilation par thématique et la priorisation des opérations fixées dans le présent CPER seront maintenus au moment de sa révision qui interviendra à l'issue de l'union des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

5. Engagements financiers

Conformément à la circulaire CGET n°65443 du 03 décembre 2014, les objets et les montants figurant dans le document signé constituent des engagements contractuels.

Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans le budget de la Région pour le Conseil Régional.

6. Conditions de récupération de TVA

Les collectivités territoriales qui co-financent en TTC, dans le cadre du CPER, les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat pourront récupérer la TVA.

L'éligibilité et la récupération du FCTVA seront précisées dans les conventions de financement des opérations.

7. Les conventions d'application

Certains volets de ce contrat peuvent nécessiter des précisions ou compléments quant à leurs modalités d'application : des conventions spécifiques d'application seront donc conclues dans ce cadre, afin de définir les modalités de mise en œuvre des actions retenues et la participation financière de chaque partenaire.

Ces conventions d'application sont conclues a minima entre l'Etat et la Région et le (les) partenaire(s) concerné(s). Les Départements, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et autres collectivités locales, les Etablissements Publics de l'Etat (ADEME, Agences de l'eau notamment), SNCF Réseau sont signataires dès lors qu'ils sont partenaires financiers du programme envisagé.

8. La liaison entre le CPER et les CPIER

Le Languedoc-Roussillon est concerné par cinq territoires de projets interrégionaux : les bassins fluviaux du Rhône, de la Loire et du Lot, le Massif Central et le Massif des Pyrénées.

Le CPER est donc mis en œuvre en lien avec les Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER). Ces programmes interrégionaux permettent de prendre en compte les enjeux inhérents à la poursuite des politiques interrégionales, en particulier le massif Pyrénées, le Massif Central et le Plan Rhône.

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional veilleront à l'articulation des actions retenues dans le CPER Languedoc-Roussillon avec celles des contrats interrégionaux, notamment :

- La convention interrégionale du Massif central (CIMAC) – ou CPIER Massif Central,
- La convention interrégionale du Massif Pyrénées, ou CPIER Pyrénées,
- Le CPIER Plan Rhône,

Ces contrats interrégionaux sont mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels interrégionaux FEDER dédiés.

9. La Liaison entre le CPER et les programmes européens

Le CPER, le Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020, le Plan de Développement Rural Régional FEADER, les volets régionaux des Programmes Opérationnels Nationaux FSE et IEJ, ainsi que les différents Programmes Opérationnels interrégionaux transfrontaliers et transnationaux, sont des instruments financiers complémentaires au service d'une même stratégie.

Pour des projets communs, les moyens financiers prévus au présent contrat sont mobilisables comme contreparties nationales nécessaires au financement des mesures inscrites dans ces programmes communautaires, sous réserve de l'éligibilité des actions aux financements européens.

Ainsi, le suivi et l'évaluation des CPER sera articulé avec le suivi et l'évaluation conduite sur les fonds structurels et d'investissement. Les bilans annuels d'exécution présenteront un état d'avancement permettant d'identifier l'intervention commune du CPER et des programmes européens.

10. La résiliation du contrat

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs faisant l'objet d'une saisine du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour l'Etat, et d'une délibération en Assemblée Plénière du Conseil régional.

11. Les litiges

Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat de plan peuvent être portés en premier ressort par l'une ou l'autre des parties devant le Tribunal administratif territorialement compétent au lieu de la signature du Contrat de plan.

ANNEXE 1 : TABLEAUX FINANCIERS DETAILLES

Les contributions de chaque partenaire seront précisées ultérieurement dans des conventions d'application.

ANNEXE 2 : LISTE DES CONTRIBUTIONS

Territoire	Date
Montpellier Méditerranée Métropole	07/05/2015
Montpellier Méditerranée Métropole	29/01/2015
Département de l'Hérault	20/04/2015
Département de la Lozère	24/04/2015
Département du GARD	28/05/2015
Département de l'AUDE	28/04/2015
Communauté d'agglomération d'Alès	17/04/2015
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or	27/04/2015
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau	17/04/2015
Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée	20/04/2015
Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	13/05/2015
Communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée	01/04/2015
Communauté d'agglomération de Carcassonne	20/04/2015
Mairie de Nîmes	24/03/2015
	27/04/2015
Mairie de Pont-Saint-Esprit	20/04/2015
Mairie de Mende	20/04/2015
Mairie de Perpignan	10/04/2014
Mairie de GRUISSAN	07/04/2015
Mairie de Saint-Chély d'Apcher	04/03/2015
Mairie de NARBONNE	24/02/2015
Conseil Régional de Rhône-Alpes	21/04/2015
CROUS de Montpellier	12/12/2014
Université Perpignan Via Domitia	17/09/2014
I2ML Institut méd des métiers de la longévité	25/06/2014
Parc national des Cévennes	24/04/2015
CHRU de Montpellier	02/06/2014

Préfecture de la région Languedoc-Roussillon

Place des Martyrs de la Résistance

34062 Montpellier cedex 2

www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Hôtel de Région

201 avenue de la Pompignane

34064 Montpellier cedex 2

www.laregion.fr